

L'ECHARP
ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS
EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

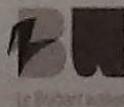
Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe
-Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province du
Brabant Wallon

N°70

Prix 6 fr.

**Bulletin du Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant**

**LE
FOLKLORE
BRABANÇON**

398

(493.2)

FOL

F

12 Vieille Halle au Blé Bruxelles

2227

ALB



FRW 2227

398(493,2)
FOL

F+

13^e année — N° 70

Février 1933

Le Folklore Brabançon

SOMMAIRE

L'Objet et la Définition du Folklore. — A qui, à quoi se compare l'homme des champs. — Jean-Baptiste Van Dorne. — « Quand m'canari sarèt tchanter... ». — Brigolet, picquarome et billion. — Les Juifs dans la vallée de la Meuse. — Menus Faits. — Congrès, Réunions, Expositions. — Bibliographie. — Nécrologie. — Rectification. — Notre Fonds de Résistance.

L'Objet et la Définition du Folklore

Cette connaissance « a sans cesse besoin d'être défendue ; attaques des philosophes qui nient sa légitimité, impertinence des opinions et des avis dont dépend quelquefois son avenir, indifférence des pouvoirs publics auxquels il appartient de lui garantir ses moyens d'action et de lui en fournir de nouveaux, tous viennent en dernière analyse de ce que la plupart des gens instruits, même les savants, même les biologistes, même quelquefois ceux qui travaillent à ses progrès ignorent ce qu'elle est et par conséquent ne peuvent se rendre compte du rôle qu'elle a « à jouer dans le développement général ».

Dans l'espèce, ces paroles du professeur Antony de Paris (*Bulletin d'anthropologie*, déc. 1927) s'appliquent à l'anthropologie.

Qui de nous ne croirait qu'il s'agit du Folklore ? Le meilleur moyen de défendre le Folklore est de le faire connaître et de diriger cette étude dans les voies scientifiques. Il semble que certains folkloristes ont trop peu d'ambition, d'autres en ont manifesté trop et paraissent avoir pris les rêves pour des réalités.

La science est un ensemble de conclusions certaines, un système de vérités très bien enchaînées. C'est la connaissance des choses par leurs causes. Des phénomènes et des autres effets l'esprit humain remonte naturellement à leurs principes, puis il revient à ces effets et à ces phénomènes



pour en donner une explication complète. Commencée par l'analyse la science s'achève par la synthèse.

La Science en général comprend toutes les idées organisées et toutes les vérités acquises : chaque science particulière comprend un système de vérités sur un objet déterminé.

Il suffit d'avoir rappelé ces notions élémentaires connues de tous pour convenir que le Folklore ne peut encore prétendre au titre de science au moins dans le sens strict du mot.

Aussi le folklore est une science d'avenir.

Le Folklore a débuté par l'étude des antiquités populaires : les traditions. Nous en convenons aisément. Cette étude n'a point commencé ni à notre époque ni en nos pays. On cite avec raison le grec Pausanias comme un précurseur des Folkloristes en Europe : sa description de la Grèce étant une véritable enquête de Folklore.

Le *T'ai-ping-koang-ki* est un vaste recueil de légendes et de Folklore chinois compulsé sous la dynastie des Song en 981 sous la direction de Lifang, un haut fonctionnaire, mort en 995.

Cependant bien avant lui, en ce même pays, le fonctionnaire Jing-chao écrivit entre l'an 130-140 son *Young-su-l'oung*, traité des superstitions. Si au deuxième siècle de notre ère, l'historien et géographe grec Pausanias s'était contenté d'enregistrer les dires des gens de la localité, le chinois Jing-chao avait exercé sa critique et recherché le point de départ des légendes.

Les folkloristes ont étendu le champ de leurs investigations dans deux directions. Déjà en 1887 la revue *Tradition* se proposa, lors de sa fondation, de ne point restreindre ses recherches à certains pays, à une certaine classe, à certains objets, à certaines idées. Vers l'humanité convergent les travaux folkloriques et rien d'humain ne doit être négligé.

D'autre part le Folklore a cessé de n'être qu'une enquête sur le passé ou du moins les us et coutumes ayant leurs racines dans le passé. On a compris que les légendes, les coutumes et les réjouissances populaires naissent à toutes les époques. Négliger l'étude du présent serait se priver

d'un élément scientifique d'autant plus instructif qu'il est vivant. Au surplus cet élément a l'avantage généralement d'être placé à proximité de l'observation personnelle du folkloriste. C'est en effet un point digne de remarque que l'interprétation des faits, des coutumes, dont l'origine est reculée loin dans le passé ou en des régions fort distantes, est sujette à bien des méprises et à des errements.

Le folklore est la connaissance de la raison d'être des dires et gestes populaires : il constitue une branche de l'anthropologie.

De nombreuses définitions du folklore furent données et si nous en ajoutons une c'est que, à notre connaissance, aucune n'a précisé suffisamment son caractère nécessairement scientifique ni l'étendue du champ de cette connaissance.

On connaît l'importance de la définition dans l'étude des sciences. Le Folklore doit progresser en allant d'une définition imparfaite ou imparfaitement comprise à une définition qui ne laisse rien à désirer.

Nous avons en premier lieu les définitions imparfaites, provisoires, qui sont de simples indications n'engageant en rien la doctrine. Nommons d'abord les définitions de mots ou nominales. Elles consistent à définir le mot plutôt que la chose dont il s'agit. Elles traduisent le vocabulaire d'une langue dans une autre ou bien expliquent un même mot par les synonymes. Appliquant cela au folklore, mot anglais, on peut dire que le mot « folk » signifie peuple et « lore » doctrine, enseignement, « Volksleer » en flamand, « Volkskunde » en allemand. Comme le fait observer Van Gennep, les Français et les Italiens ont montré quelque répugnance et ont proposé d'abord « Traditions populaires » et « Tradizioni popolari » : mot qu'ils ont abandonné eux-mêmes après avoir expérimenté que l'expression ne donnait pas ce qu'on voulait signifier. Les Portugais et Espagnols ont accepté dès l'abord le mot anglais. Chez eux, aucun mot ne s'était imposé.

Ensuite nous avons eu nombre de définitions conventionnelles ou arbitraires, c'est le deuxième stade. Pour expliquer la chose, les auteurs ont choisi les caractères les plus saillants. Dans les livres et articles de folklore nous en

rencontrons une variété assez considérable. Il serait probablement inexact de dire que les auteurs eux-mêmes les ont regardées comme définitives. Ces définitions reflètent souvent le stade d'évolution ou de progrès où en était alors l'étude folklorique.

Donnons quelques exemples : étude de tout ce qui se rapporte à la croyance, arts, sciences populaires ; étude de la tradition populaire envisagée historiquement et comparativement ; ensemble des traditions, poèmes, légendes populaires d'un peuple ; ensemble des anecdotes supranaturelles, imaginaires, sans teinte doctrinale.

Semblables définitions sont indispensables dans les sciences et les arts à mesure qu'ils progressent et s'appliquent à des objets nouveaux. Vient ensuite la définition scientifique : celle qui indique l'objet de l'étude tout en énonçant son caractère scientifique.

Cette définition doit convenir à la chose qu'elle définit et à elle seule. Elle doit énoncer son objet et lui seul.

Parti de l'étude des légendes et coutumes du passé, ou du moins ayant leurs racines dans le passé, le folklore s'est rendu compte qu'il ne peut négliger les anecdotes, les coutumes, fêtes, réjouissances qu'il voit naître. Tout cela trouve son point de départ, sinon sa raison d'être dans les conditions nouvelles de la vie créées à la suite des inventions modernes. Le peuple y trouve des moyens d'expression de ses sentiments et passions. C'est pourquoi le caractère traditionnel n'étant plus dans le folklore ni prédominant ni exclusif, je crois que sa définition ne doit plus l'exprimer.

Parti de l'étude de la classe paysanne ou plébéienne le folklore a poussé ses investigations dans toutes les classes de la société. L'étude de toutes les classes dans leurs us et coutumes est d'autant plus intéressante que le nivellement social progressif dont nous sommes les témoins rendra dans l'avenir plus difficile la recherche de la mentalité et l'esprit de classe. Il est indispensable de disposer d'un mot exprimant le point de vue spécial et formel de l'étude folklorique. Si des divergences d'opinion se sont élevées jamais parmi les folkloristes elles ont porté sur l'étendue du champ d'investigation et sur l'évolution plus ou moins rapide qu'il fallait donner à cette étude mais jamais sur l'objet formel des recherches. Ce fut là toujours le lien indissoluble qui a uni les chercheurs. On s'appliquait à l'étude des

choses populaires. Ce mot reçut bientôt son sens particulier : ce n'étaient pas les choses paysannes seules ou plébéiennes ; non, on recherchait les coutumes indépendantes de l'initiative de l'autorité, sinon dans leur origine, du moins dans leur conservation. C'étaient des particularités qui, dans toutes les classes, dans tous les groupements, se maintenaient en marge des dispositions réglementaires ou légales.

Étymologiquement, le mot populaire ne dit point cela, mais conventionnellement il est compris dans ce sens par tous les folkloristes. Il apparaît même comme le seul mot capable d'exprimer l'idée adéquatement. C'est pourquoi il importe de le maintenir. D'ailleurs pareil exemple d'extension de sens n'est pas unique. Est-il nécessaire d'attendre la connaissance des lois qui régissent les éléments folkloriques avant de donner au folklore sa définition scientifique ? Assurément non. L'architecte peut tracer le plan avant de construire l'édifice. Le plan guide la direction du travail, la définition de l'étude est un guide pour ceux qui s'y adonnent. Les lois à rechercher se réduisent au surplus à deux catégories : celles qui répondent aux questions : de quoi la chose est-elle faite et comment la chose est-elle faite ?

Voilà autant d'éléments qui sont indiqués dans notre définition ; le folklore est la connaissance de la raison d'être des dires et gestes populaires.

Cette définition qui se rencontre à la dernière étape, l'étape de perfectionnement, ne détruit point l'autre qu'on trouve dans les dictionnaires et qui indique non pas une étude mais une collection d'objets. Elle s'énonce comme suit : le folklore est l'ensemble des traditions, poèmes, légendes populaires d'un peuple. Mais ici, ce folklore diffère autant de l'autre que la bibliothèque elle-même est distincte du savant.

Dans le classement des sciences, le folklore a trouvé aisément sa place parmi les sciences anthropologiques dont il constitue avec l'ethnographie et l'ethnologie une des branches culturelles. Celles-ci se distinguent des branches scientifiques, anthropologiques proprement dites, comme l'anatomie et l'anthropologie physiologique.

FL. MORTIER.

A qui, à quoi se compare l'homme des champs.

Pour faire ressortir les qualités ou les défauts de ses semblables, le Wallon se sert fréquemment de comparaisons.

Les fabulistes de l'antiquité firent de même.

Les fables de l'immortel La Fontaine, comme celles de tant de fabulistes, ne sont que des comparaisons.

Ici comme ailleurs, rien de nouveau, encore une fois, sous le soleil.

Tous les peuples de l'univers usent de ce procédé pour imaginer leur pensée. Les contes populaires de Madagascar, ceux que débitent nos frères noirs du Congo ou les Indiens d'Amérique, tous sont émaillés de comparaisons.

Peu, toutefois, sont aussi heureuses, aussi caractéristiques que celles qu'emploie le Wallon jovial.

Écoutons-le parler aux temps des longues soirées d'hiver, assis au coin du feu ; écoutons-le au café, au cours d'une bonne partie de cartes ; même sous le travail pesant, partout de bons mots fusent à jet continu : comparaisons joyeuses qu'accompagnent de nombreux éclats de rire bruyants.

Si l'adversité l'accable, il se replie sur lui-même, se concerte un instant, se ressaisit bientôt et affermi par l'épreuve, repart, joyeux, commençant une étape nouvelle de sa vie, confiant dans l'avenir, espérant mieux, toujours mieux ! Le langage wallon, toujours imagé, souvent caustique, parfois frondeur, est rempli d'expressions intraduisibles en français.

En parlant de métaphores, Dumais, grammairien français, a dit : « Il s'en fait plus en un jour de marché, qu'en plusieurs journées académiques ».

La sagesse des nations n'est pas l'apanage des classes lettrées : le langage wallon a des tournures souvent hardies qui ont une saveur archaïque sans pareille ; ses proverbes, parfois épicés, aiguisés fréquemment de pointes satiriques et aiguës, parlent à l'imagination ; tout rappelle l'esprit pétillant de nos aïeux depuis longtemps oubliés -

Le Wallon du sud-est brabançon dépeint les qualités morales qui font le caractère de ses semblables, par une suite de comparaisons que nous avons entendues jaillir de ci de là, au cours de nos randonnées nombreuses à travers un pays harmonieusement ondulé, plein de fraîches couleurs.

C'est un apothicaire, un faiseur d'embarras, c'est un pourri ; un puant, *on pte rède*, dit le wallon, d'un fat ou d'un gommeux ; c'est une *kanlette* (pot au lait, permettant aux ménagères de faire bouillir le lait tout en bavardant, sans surveillance) ; une *badale* (battant d'une cloche) dit-il, d'un bavard. De ceux-ci, il dit encore qu'il a *on linwe comme one lavette pindoue au cu d'on pot!* une langue comme une lavette pendue au cul d'un pot !

Une personne douce est pour lui : un ange ; un espiègle, un remuant : c'est un diable ; une personne cruelle : un tigre.

D'un écervelé, il dit encore : c'est une *marlouette* (une alouette probablement), *on toqué* ; il crie comme un aveugle ; d'un nerveux ; c'est « une tête de linotte » ou un « *fornaguet (?)* » ; d'un personnage ennuyeux ; c'est « *one agace* » (une pie) ou un « *emmerdant* » (expression cambronnisante !) ; d'un sourd : « il est sourd comme *one bwache* (une buche) » ; d'un flatteur : « il est plat comme *one vôte* » (il est plat comme une crêpe), comme « *one figue* » ou : plats pieds ! Un solliciteur gênant *on brebeux* (de briber, mendier).

Le Wallon dit aussi : « Bon comme le pain ». « Vif comme la poudre ». « Douce comme le miel ». « Têtu comme un mulet ». « Dur comme la pierre » (insensible). D'un têtu ou d'un misanthrope, il dit : c'est un *verbouc* ou un *gnouc* ; d'un petit prétentieux, il dit c'est un *pte pépère* ; d'une personne triste : « Elle est joyeuse comme un poisson au grenier » ou « Elle a un visage comme une porte de prison » ou « Elle s'amuse comme un porc sur une charrette (comme on pourcha à *tchèrette*). Elle fait « *one tiesse de vinrde saint* ». Elle fait une tête de vendredi saint !

Un homme trop galant, c'est pour lui un « coq » ; parfois « le coq du village » ; s'il s'en donne un peu trop, c'est « *on vi rôleu* » « *on vi diale* ». Un homme colérique,

c'est « une soupe au lait » ; celui qui fait un effort considérable appréciable, mais sans lendemain « *c'est un feu de paille* » !

* * *

Voici une série de qualités ou de défauts physiques caractérisés par des comparaisons : Un gourmand : *gros boulouf* (probablement un souvenir de 1815 : le général prussien Bülow, nom traduit par « Boulouf », était gros, dit-on, et comme tout prussien avait la réputation d'être gourmand. D'un gourmand on dit aussi : *c'est on pansu* !

Un audacieux : franc comme un *tégneux* (comme une personne affligée de la teigne).

Un sourd : sourd comme un caillou, comme un canon, comme un pot, comme *one bwâche*, une buche.

Un vieux farceur : *on vi rn'ega* (vieux rénégal).

Un personne forte est : dure comme le fer et la pierre, forte comme un chêne, droite comme un i.

Une personne chétive, maigrelette est : *on grand djèton* (choux à pousses tendres, qui s'étiolent vite).

Une personne obèse : *gros sofflé* (soufflé, gonflé) ou *on gros plein de soupe*.

Une personne chauve : « *one pèlée maquette* » ou « *one pane de verre* », (luisant comme une tuile en verre).

Crau comme on tassion (gras comme un blaireau), *crau comme on pourcha* (comme un porc) *crau à cherer* (gras à éclater).

Une personne maigre : *sèche comme on soret* (maigre comme un hareng) ou *sèche comme le cul da Saint Nicolas*. Sec ou moine comme *on squèlette*.

Une personne gaie : gaie comme un pinson, comme un rossignol ou « *c'est on vequant* » (c'est un vivant).

Un asthmatique : *on gros sofflau*. Un malodorant : *on pêteu de pois* ! (traduisez si vous le voulez ?). Un peureux : *on chetau* (non constipé).

Un demi fou c'est *on sequé*, *on pété*, *on maqueté*, *on zeg*, *on rwèyal*.

Vi comme les roualles (vieux comme les ruelles) ; *vi sto* (vieux comme un tronc décrépité).

Tinre comme one haupson (tendre comme un champignon).

On dit aussi : c'est un laid diable ; c'est un singe (un farceur) ; rusé comme un renard : *on vi rnau* ; *rusé comme on rnau qu'a sti au tchetche* (comparaison inexplicable) ; *subtil comme on live* (rapide comme un lièvre), *rapede comme one aronde* (rapide comme l'hirondelle) ; *c'est one inwie* (agile comme une anguille).

Une personne de santé florissante : *dère comme on clau* (dure comme un clou).

Un buveur est : *one vie tailée* (expression venant de *taille* : récipient contenant la crème de lait). On dit aussi : *il a l'gazi bé foré* (il a le gosier bien ouvert).

D'un homme qui agit à la légère : *c'est on tchon tchon* (chaud, chaud).

Un drôle c'est un Chinois ou un Congolais ; une drolesse : *on djepsone* (une Égyptienne) une sorcière. Une femme méchante est une *gale*.

* * *

Voici les couleurs auxquelles le Wallon fait souvent appel :

Le rouge : rouge comme un coq, comme une boule de feu.

Blanc : blanc comme la neige, comme le plafond, comme un meunier ; *blanc mward* (blanc-mort) ; *blanc vailé* (blanc comme un veau qui vient de naître).

Noir : *nwère diale* (noir diable) ; *nwère marchau* (noir forgeron), *nwère comme on ramoneux* (noir comme un ramoneur) ; *nwère raupe* (expression intraduisible de même que *gudwère*) ; *nwère cwarbau* (noir corbeau) *nwère vechau* (noir putois).

Vert : *c'est on velle* (c'est un vert : un gai) ; *c'est on verdasse* (verdâtre : farceur).

Bleu : bleu de froid.

Roux : *Rocha boc* (bouc roux).

Jaune : jaune comme un citron.

Pâle : pâle comme la mort.

Propreté ou saleté : *c'est on plein de pus*, *c'est on peçi* (plein de poux ou de puces) ; *c'est on loqueti* (un

chiffonnier). *Guèwère* (expression intraduisible). *Clère comme dès brouwet d'chiche* (claire comme du jus de poire). *C'est on polak* (un Polonais, synonyme d'homme crasseux, plein de vermine : souvenir de l'invasion des Hongrois et des Polonais en Wallonie). D'un homme élégant on dit : *Relêchi comme on via qu'a deux mères* (lêché comme un veau qui aurait deux mères).

Si une personne a des préférences pour tel ou tel mets on dit : *il est mingero sul tiesse d'on tegneux : il en mangerait sur la tête d'un teigneux.*

* * *

Voici maintenant les noms d'une série d'animaux pris comme terme de comparaison :

Le lièvre (*c'est on live*) : la rapidité ; une anguille (*c'est one inwie*) agilité ; un serpent, une vipère : la méchanceté la perfidie. Malin comme un singe. *C'est on mareau* (matou : un viveur). *C'est on tchfau* (un cheval) : la force. *I grepe comme on tchet* (il grimpe comme un chat). *I saute comme one gatte* (comme une chèvre). Il crie comme un veau. *C'est on baudet* (un âne : un ignorant) ou *on mulet* (têtu). Il chante comme un pinson ou un rossignol, est gai comme eux. *Doux comme on bèdo* (doux comme un agneau). *C'est un perroquet : un bavard. C'est un chameau : un imbécile. C'est on tchet chaudé* (*c'est un chat échaudé : pointilleux. I cause comme one agace* (il parle comme une pie). Il a des oreilles de baudet. D'un enfant malingre on dit : « *c'est on tchet d'après le Saint Djean* » (*c'est un chat né après la Saint Jean*) ou *c'est un poussin pour le chat. D'un être peu accommodant on dit : c'est on verboc* (un verbouc). L'amoureux dit tendrement à l'élue de son cœur : *me pouyette* (ma poulette). Celle-ci répond parfois en soupirant : *me pte coq !*

D'une personne qui en marchant traîne les pieds, l'on dit : elle marche comme un cheval de batelier.

D'une personne qui s'attarde à manger : *les pus mauvais pourcha sont todis les dairins au batche* (les porcs les plus mauvais sont toujours les derniers au bac).

D'une personne peu dégourdie : *elle se rmoue comme on lemçon din l'farene* (elle se remue comme un limaçon dans la farine).

D'un peureux : *I trônne comme on tchet que peche* (il tremble comme un chat qui pisse).

A une personne que la déconfiture atteint : les souris sont dans l'armoire ou l'avoine est grignotée.

* * *

Voici comment le Wallon fait ressortir les défauts du corps humain :

La tête grosse : *tiesse de flamind, tiesse carrée* ; irrégulière : *tiesse de pepe* (pipe) *tiesse de sindje* (singe) ; *tiesse de cabu* (tête de chou-rouge).

Le visage : boursoufflé : *il a on visadje comme one dorée au seque* (il a un visage comme une tarte de sucre). Parfois au cours de dispute on entend dire : *si te mettro se tiesse su one fouille de cabu i n'a pon de pourcha quel mougnero* (si tu mettais ton visage sur une feuille de chou, aucun porc ne la mangerait) ! Si le visage, la mine, est sévère on dit : il fait un visage comme une porte de prison.

Le nez : gros : nez comme une *cahute* ; rouge : *comme on poure canada* (rabougri comme une pomme de terre pourrie).

Les yeux : noirs, pétillants, calins : *il a des ouïes comme des prenalles tapées dins one flatte* (il a des yeux comme des prunelles jetées dans de la bouse de vache).

Le strabisme : *il a one ouïe que de merde à l'aute* (il a un œil qui dit à l'autre ce que Cambronne a dit aux Anglais à Waterloo). Il a un œil qui regarde Paris et l'autre Bruxelles. *Berle manotte* (louche comme Manotte sans doute).

La bouche : bouche comme un four ; gueule de lièvre. D'une personne qui a une grande bouche on dit que si elle en avait autant par derrière, elle serait décapitée !

Les oreilles : grandes comme des couvercles de casseroles, comme des barquettes.

Les cheveux : raides comme des baguettes de fusils ; tête ébouriffée, hirsute : *il a one tiesse comme on rabé de spenes* (il a une tête comme un buisson d'épines) ; *rocha boc* (bouc roux), *vi tchènu* (vieux poivre et sel).

Les jambes : arquées ; jambes de berger ; cuisses maigres : *cuisse de brute* (cuisse de hanneton) « *il va pèru comme les baudets, pa les pattes* ». Il va périr comme les baudets, par les pattes. Il a des jambes comme des fétus.

Les mains sensibles : *pattes de stofé* : mains tendres comme de la maquée.

La nuque : plate ou rasée : *hannette de vitri* (nuque de vitrier) ; *hannette comme les djonnes hommes de Bonlez* (nuque comme les jeunes hommes de Bonlez ?).

Le ventre : *il a on vinte comme on toгна* (il a un ventre comme un tonneau) ; comme *onc banse* (comme une manne).

Les fesses : *on cul d'auwes* (un derrière d'oie).

Les pieds : gros : des pieds comme des bateaux.

Le cerveau : un écervelé : il a le cerveau brûlé.

Les aisselles : un paresseux : *il a del moite tchau dse les brès* (il a de la chair tendre sous les bras).

* * *

Pour finir, ajoutons, à cette série d'expressions peut-être longue, quelques comparaisons pittoresques employées assez souvent :

On se débarrasse d'un importun par « *Vie bredé les gattes è sellé les boccs*. (Va brider les chèvres et seller les boucs), plus vite par « *Va zè au diale* » ou au *fèrfoutte*. De celui qui a raté une affaire, on dit : *il a bredé le tchfau pa l'quèwe* (il a bridé le cheval par la queue).

Si l'on a bien reçu ses hôtes, on dit : *on a mettu l'cossin su l'chame* (on a mis le coussin sur le fauteuil).

Il est, encore toute une série d'expressions triviales que la bienséance nous interdit de citer ici et que le Wallon rustaud fait sonner surtout lorsqu'un trop grand nombre de petites gouttes lui fait perdre le contrôle de ses paroles !

E. BOURGUIGNON.

Jean-Baptiste Van Dorne,

PEINTRE ET MUSICIEN LOUVANISTE.

« Van Dorne, Jean-Baptiste, né à Louvain, le 23 mai 1773, décédé dans la même ville le 10 décembre 1834, était à la fois peintre et musicien. Il fut élève de son oncle Martin van Dorne, peintre du prince Charles de Lorraine, qui peignit des fleurs et des fruits. Il s'attacha à la copie de tableaux de vieux maîtres notamment la célèbre « Madeleine » du Corrège acquis par la maison d'Arenberg après la mort du peintre.

En même temps il manifesta de la prédilection pour l'étude de la musique, étudia l'harmonie et composa des morceaux empreints de naïveté mais restés presque tous inédits et qui sont probablement éparpillés dans quelques bibliothèques particulières ».

Ces renseignements biographiques et bibliographiques, sont les seuls que l'on possède concernant ce personnage louvaniste. On ne trouve rien dans les Archives de Louvain, nous dit M. Maurice Dieu, archiviste de la Ville, auquel nous devons les renseignements de cette note. Ses œuvres sont dispersées et peut-être parmi les lecteurs s'en trouvera-t-il qui pourraient compléter les références.

Voici copiée de la main de van Dorne, dans les manuscrits que l'on possède de lui aux Archives de Louvain le texte flamand d'une chanson humoristique qui fait l'apologie du Café. Nous y joignons une traduction libre.

CAFFÉ - LIEDEKEN.

Traduction libre.

1.
Onder véele goede Dranken,
Word den wijn geacht het best ;
en men plant de Wyngaerds-ranken,
in het Zuyd, en Oost en West (bis)
dus, men zoude kunnen toonen,
menig plaetzen voor den wyn ;
doch, voor Drank, van Caffé-boonen,
noch veél meerder plaetzen zijn.

1.
Parmi beaucoup de bonnes boissons
C'est le vin le plus prisé
et l'on plante des vignobles
au Sud, à l'Est et à l'Ouest
on pourrait donc montrer
beaucoup d'endroits pour le vin
mais pour la boisson de fèves de café
il y en a bien plus.

2.
Het gebruyk van wijn te drinken,
js bij ryke lie'n gemeen ;
maer Caffé, komt men té schinken,
over al, voór ieder een, (bis)
in de Grootste Konings Hoven,
is'er plaetze voór Caffé,
en zoo word Caffé geschoven,
tot in 't klynste hutt'ken mé.

3.
Aen de Caffé-tafel spreéken,
Goede vrienden tot vermaek,
Van het zoete-lief-Cafféken,
en van zynen goeden smaek (bis)
maer, als daer krom-bekken praeten,
babbel-tongen, vals van toon,
Slechten klap, uyt snaeter-vaten
dit verdient geen Caffé boon.

4.
Komt men eenig leet behaelen,
't is Caffé, die dat verzacht ;
en in smerten, en in quaelen,
dient Caffé, bij dag en nacht (bis)
Muyze-nesten in de Krollen,
Muyze-nesten in het Hoofd ;
Alles doet Caffé weg rollen,
en Caffé, de pijn verdooft.

5.
Ook, in alle soort van Feesten,
tusschen danssen, en gezang ;
daer verhengt Caffé de Geesten,
en Caffé maekt lichten gang (bis)
Als men vrienden gaet bezoeken
het zy buyten, of in Sté,
niet alleen de zuyker-koeken ;
maer Caffé gaet zeker mé.

6.
Alzoo word Caffé gedronken,
en daer toe groeyt noch den drift,
en Caffé word ook geschonken,
als een treffelijke Gift (bis)
Vivat! dan de Caffé-tassen,
vol gezonden, bruynen wyn ;
Lof zy God, die laet opwassen
Alles wat gezond kan zyn.

2.
L'usage de boire du vin
est commun chez les riches
mais le café est versé
partout et à chacun
A la Cour des plus grands Rois
il y a place pour le café
et de même le café est goûté
jusque dans la plus humble chau-
[mière.

3.
A la table du Café les bons
amis s'excitent au plaisir de parler
par ce bon et doux café
en savourant son bon arôme,
mais lorsque des langues fourchues
et fausses viennent y dire
des médisances,
elles ne méritent pas de café.

4.
Si quelque peine survient,
c'est le café qui l'adoucit
et dans les douleurs et les maladies
Le café sert de jour et de nuit
Des soucis sous les cheveux
Des soucis dans la tête
tout par le café s'en va
et le café endort le mal.

5.
Aussi à toutes les fêtes
entres danses et chansons
c'est le café qui réjouit,
le café qui rend plus léger.
Quand on visite ses amis
à la campagne et en ville
non seulement des couques au sucre
mais le café qui est servi.

6.
Le Café est encore bu,
et cela en augmente la saveur,
quand il est versé
comme signe de bon accueil.
vivat! les bonnes tasses de café
pleines de ce vin brun ;
Gloire à Dieu qui fit croître
tout ce qui est sain.

Nous n'avons pu découvrir l'air de cette chanson mais nous serions reconnaissants à nos lecteurs de faire des recherches pour nous le procurer.

Van Dorne était l'auteur des « Principes Universelles pour L'accompagnement De Clavercin et de L'Orgue et Les intervalles » écrit en 1799. Le manuscrit se trouve aux Archives de Louvain en un carnet, format carnet de musique de 6 pages de texte, 4 p. de 4 portées chacune, puis de nouveaux 10 p. de texte avec intercalation de quelques portées et enfin de 8 p. de portées.

Reflection sur les Dissonances
L'accord de la 2^e se fait proprement sur une
notte coupe nomme vulgairement syncope, et pour
lors la 2^{me} s'accompagne de 6 ou 5 comme en L.
La 4^{me} se fait dans plusieurs endroits pourvu quelle
s'ait préparé comme elle est dissonante, elle se fait sur
la dominante exemple en H.
Elle se fait aussi fort souvent après la fausse quinte C.
et dans un infinité d'endroits, elle s'accompagne toujours
5 et souvent aussi de la 6 8 exemple de tous le deux en B et L.
Elle est aussi quelque fois condonant et lors elle se fait sur
la

Nous reproduisons ici en fac simile, deux pages extraites de ce manuscrit, l'une est une page de texte, l'autre une page de musique.

Les textes sont émaillés de fautes d'orthographe d'une naïveté enfantine et le manuscrit n'a vraisemblablement servi qu'à l'usage personnel du peintre.

De l'usage qui vive être préparé

à la 4me Egalement.

« Quand m'canari sarèt tchanter.... »

Il s'agit là d'une chanson *ossi viye qui lès vòyes* (aussi vieille que les chemins), lancée on ne sait où, ni par qui, ni à quelle époque.

Il y a une cinquantaine d'années, elle était chantée, à l'occasion de chaque fête, par un gai compère, Jean-Joseph Jadot, connu exclusivement sous le nom de *Boulèt Djadot*, parce qu'il était très dodu et de taille plutôt petite.

Son débit était entrecoupé, chaque fois, après le refrain, d'une reprise de l'air sur sa clarinette. Et comme il avait le don de siffler entre les dents, en imitant le son de son instrument, il faisait suivre chaque morceau de musique, d'un sifflet pareil, en maniant sa petite cousine, comme il disait, de vingt façons, au-dessus de sa tête, autour du cou, sous les jambes, derrière les reins, au grand ébahissement des personnes qui ignoraient son « art » et n'en croyaient ni leurs yeux, ni leurs oreilles ; pour peu, elles l'auraient cru sorcier : il ne soufflait plus dans sa clarinette et celle-ci continuait à faire entendre le fameux air.

Le texte de la chanson n'était pas compliqué, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la reproduction que nous en donnons ci-après ; mais les intonations et les clignements d'yeux du chanteur rendaient l'audition très agréable, bien que jamais indécente, car *Boulèt Djadot* était un très honnête homme, de mœurs irréprochables. Il était tenu en grande estime par tout le monde et lorsqu'il eut quitté les Bruyères, hameau appartenant à la fois aux territoires des communes d'Ottignies et de Mont-St-Guibert, pour aller habiter ailleurs, les *fidesses* locales et des environs perdirent beaucoup de leur animation. Il allait, de son temps, de cabaret en cabaret, suivi de l'un à l'autre toujours par un groupe joyeux qui reprenait partout sa « danse », car l'on s'abandonnait à la scotisch, lui chantant, jouant et sifflant !

Le souci de ne pas laisser tomber dans l'oubli une chanson qui amusa beaucoup nos anciens, me guide seul encore en l'occurrence et, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion

de le faire, je prie mes lecteurs de m'excuser si le fond peut prêter un peu à la critique. Mais, je me répète, *Honni soit qui mal y pense*, comme clame une des devises nationales anglaises, en faisant allusion à l'*Ordre* de chevalerie du *Bain*.

* * *



Jean-Joseph Jadot.

Photo Léonie Sterckx, Braine-l'Alleud (1932).

Jean-Joseph Jadot naquit à Chastre-Villeroux-Blancmont, le 11 novembre 1841 ; il était tout jeune lorsque sa famille alla demeurer aux Bruyères, sous Mont-St-Guibert, au lieu dit *Au Lidgwès* (contre le bois des *Corbeaux*) (1) ; il quitta cet endroit, en novembre 1882, pour aller pratiquer son métier de fieur, à Braine-l'Alleud, où il vint de s'éteindre, le 6 novembre dernier. 1932.

(1) Cadastre de Mont-St-Guibert (Section A : nos 22 f avec maison Jadot, 20 b, 19 a et 23 b).

Ce coin fut appelé *Au Lidgwès*, en raison de ce que, selon la tradition, vint s'établir là, en terre franche (Brabant), sous l'ancien régime, une famille liégeoise fuyant, pour des raisons politiques, le pays des princes-évêques. — Ce renseignement me fut donné aussi, dans les derniers temps de sa vie, par Abs (Jean-Charles), connu sous le nom de *Grand Châles*, né à Ottignies le 10 octobre 1807 et décédé aux Bruyères, le 4 avril 1887, fils de François et de Godefroid (Marie-Barbe).

Abs ajouta même qu'en défrichant le terrain où ils voulaient s'installer, les liégeois mirent au jour des pots anciens contenant du *vif ardgint* (mercure) ; ils bâtirent une maison en torchis sur l'emplacement de laquelle fut construite une maison en pierres, par le père de Jean-Joseph Jadot ; ces pierres provenaient des fondations d'une tour disparue depuis longtemps et qui s'était dressée sur les hauteurs du bois de Morimont, à quelques centaines de mètres du *Lidgwès*.

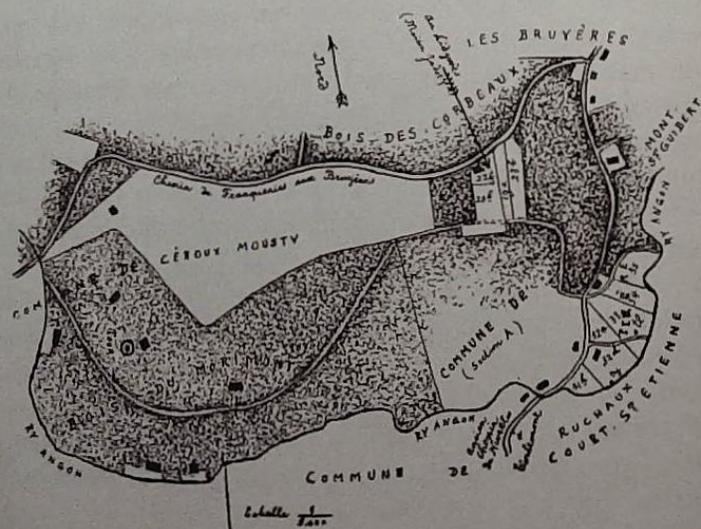
Jusqu'en ces derniers temps, le point même où *l'vi Djadol* (le vieux Jadot) avait entr'ouvert le sol, fut appelé *Li poteau Djadol*, par les gens des hameaux environnants, parce que le brave homme, pour s'assurer le produit de son travail, y avait planté une perche portant une pancarte, avec, écrite à la craie, la défense d'enlever des pierres.

Ce nom de Morimont a déjà donné lieu, au pays, à beaucoup d'échanges de vues. — Un des grands abbés de Villers-la-Ville, fut Robert de Bloquery (abbé de 1283 à 1303), fils du seigneur de Blocry (orthographe moderne) ; Blocry est à vol d'oiseau à 1 1/2 kilomètre au Nord des lieux qui nous occupent.

L'une des abbayes sœurs de celle de Villers, était à Morimont (France). Je me suis toujours demandé si, à l'occasion d'une visite à sa famille et en souvenir d'un voyage à Morimont, l'abbé n'aurait pas « baptisé » ainsi l'une des propriétés des siens ?

Quant à la tour en question, elle avait certainement été bâtie par les Romains, car les déchets de ciment romain qu'on voyait, il y a quelques années encore, à la place où elle s'éleva, ne laissaient aucun doute à ce sujet. Une station romaine exista du reste à quelques centaines de mètres

de là ; au hameau de Ruchaux, on trouve de nombreux vestiges du séjour des Romains ; dans la parcelle cadastrée 33, section A de la commune de Mont-St-Guibert, a été découverte, pendant la guerre, parmi d'autres débris, la tuile romaine (1) dont nous donnons un dessin et, dans la parcelle 32 d (2), les tuyaux d'un drainage en partie encore intact pratiqué aussi avec des matériaux du Midi. — Voir, au plan ci-dessous, les points marqués tl (tuile) et ty (tuyaux).



Plan du Bois de Morimont et des environs.

Ces terrains et ceux qui leur sont contigus, forment le coin charmant qu'on appelle *Li Pirère*, sur le flanc méridional de la colline, le long du chemin de Nivelles à Tirlemont, chemin très ancien qui remonte vraisemblablement à l'occupation romaine.

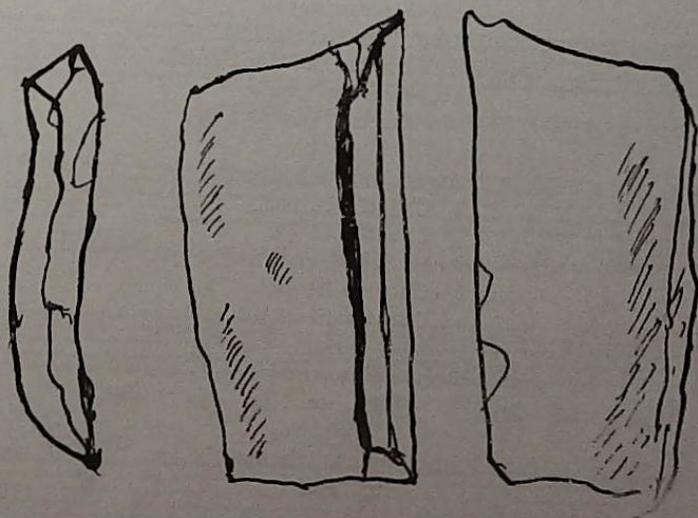
Sur la crête du Morimont, nous avons eu aussi le plaisir de ramasser un magnifique poignard en silex de Spienne, ne mesurant pas moins de 19 1/2 centimètres ;

(1) Tuile découverte par M. Auguste Dejean, de Ruchaux, né en ce hameau le 30 novembre 1883.

(2) Tuyaux retrouvés par moi-même.

des éclats divers, du même silex, couteaux, grattoirs, etc., nous tombèrent également sous la main. Le tout prouve que ce plateau fut habité dès la plus haute antiquité.

Dans son ouvrage *Antiquités préhistoriques de Court-Saint-Etienne*. — *Silex néolithiques et paléolithiques de Court-Saint-Etienne* (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3^e série, tome XXXIII, n^o 4, avril 1897), M. le comte E. Goblet d'Alviella a déjà signalé la découverte, en cet endroit, d'objets remontant à l'époque néolithique.



A gauche, poignard en silex de Spiennes (Longueur 0,195 m.).
A droite tuile romaine, avers et revers (Longueur 0,38 ; largeur 0,20). Les parties hachurées ont subi l'action du feu.

Vers l'Ouest, à un kilomètre et demi, est le hameau de Franquénies, qui, ainsi que l'indique son nom, fut fondé par les Francs ; on y découvrit des pièces de monnaie remontant aux premiers siècles de notre ère.

Ce sont sans doute ces envahisseurs qui auront détruit la tour et les autres installations romaines, dont il est parlé d'autre part.

A propos de *Ruchaux*, il est à remarquer que, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, cette agglomération se nomma *Royssart*, en wallon : *Rwèssart* ; elle est indiquée de cette

façon dans tous les vieux documents et entre autres sur la carte des Pays-Bas Autrichiens, exécutée par le général comte de Ferraris et datée de 1777.

Qui expliquera jamais cette altération !

Ruchaux, décembre 1932.

AD. MORTIER.

TEXTE DE LA CHANSON.

Quand m' canari sarèt tchanter,
Arès-dj'vosse gayole ?
Arès-dj'vosse gayole ?

Quand m' canari sarèt tchanter,
Arès-dj'vosse gayole,
Po l'mètte cover ?

Mès boûnès dgins, choûtez bé ça,
Choûtez bé ça,
Choûtez bé ça,
Mès boûnès dgins, choûtez bé ça,
Choûtez bé ça,
Choûtez bé ça !

Mès boûnès dgins, ruminez (1) ça,
Etc., etc. !

Mès boûnès dgins, tchantez bé ça,
Etc., etc. !

Mès boûnès dgins, répètez ça,
Etc., etc. !

Mès boûnès dgins, rit' noz bé ça,
Etc., etc. !

(1) « Méditez ».

QUAND M'CANARI SARÈT TCHANTER.

Musique notée par M. Joseph Couvreur,
professeur d'athlétisme à Ottignies.

Allegretto.

Quand m'ca-na-ri sa-rèt tchan-ter,
A-rès-dj'vosse ga-yo-le ? A-rès-dj'vosse ga-yo-le ?
Quand m'ca-na-ri sa-rèt tchan-ter,
A-rès-dj'vosse ga-yole, po l'mètte co-ver !

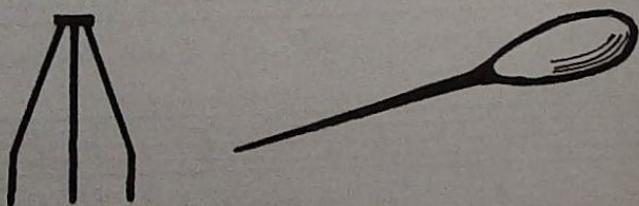
Couplet.

Mès boû-nès dgins, choû-tez bé ça, Choû-
-tez bé ça, choû-tez bé ça,
Mès boû-nès dgins, choû-tez bé ça, Choû-
-tez bé ça, choû-tez bé ça !
(au refrain)

Brigolet, picquarome et bilion.

Un dimanche d'octobre à Moulbaix (1). Un soleil pâle décline à l'horizon et déjà monte une fraîcheur qui, tantôt, deviendra une brume épaisse. Au carrefour du chemin d'Ath et de celui qui monte de l'église au moulin règne une grande animation : gros rires, lourdes exclamations campagnardes partent d'un hangar couvert de chaume, dont on a extrait, pour la circonstance, la charrue, la herse, les tombereaux alignés maintenant au bord du chemin. Ce hangar rectangulaire, long de neuf à dix mètres, n'est fermé, par une cloison de chaume, que sur deux côtés, un long et un court. Ainsi les joueurs de *brigolet* sont à l'abri et jouissent à volonté de l'air et de la lumière.

L'aire du hangar est de sable et deux buts en émergent. Ces buts, distants l'un de l'autre de six mètres, sont formés chacun de trois piquets ou fiches de fer réunis dans



Pièces du jeu de brigolet.

le haut. On les nomme ici *broques* (broches), ailleurs *gorles* (2). Ce mot *gorle*, nom féminin, vient vraisemblablement de l'anglais *goal*, qui se prononce *gôl*, à moins qu'il

(1) Commune du canton de Chièvres, arrond^t adm. d'Ath, à 6 km. de cette dernière ville.

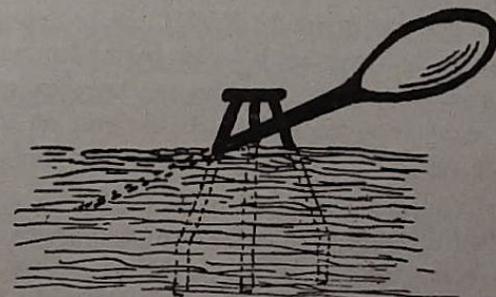
(2) C'est le nom donné aux fiches à Anvaing, Ellignies-lez-Frasnes, Saint-Sauveur, trois communes du canton de Frasnes, arrond^t adm. d'Ath, et à Cœudeghien, canton de Lessines, arrond^t adm. de Soignies. A Mainvault le nom *gorles* est connu mais on lui préfère *broques*.

n'ait la même étymologie que le nom : *gorlier* qui signifie, au pays d'Ath, l'artisan qui confectionne les colliers (*gorriaux*) de chevaux.

Quant au nom de *brigolet*, *bricolet*, *bricot*, *bricotiau* ou *bricou*, il vient de *bricole* (1).

Litré nous apprend que la *bricole*, dans l'art militaire du moyen-âge, est une sorte de catapulte ou de mangonneau ; le mangonneau lui-même est une machine à lancer des pierres et des dards mais ce nom signifie aussi le dard lancé par la machine. Le *brigolet* est en somme une sorte de dard.

Selon le *Dictionnaire de Trévoux*, *bricole* vient de l'espagnol *brincar*, *sauter*. C'est véritablement un saut que fait le brigolet convenablement lancé.



Un adroit joueur à lancé son brigolet dans la gorle.

Mais revenons à nos joueurs. Douze brigolets appuyés contre la paroi du hangar les attendent. Le brigolet est formé d'une *lance*, ou tige d'acier arrondie, pointue à une extrémité, emmanchée à l'autre dans un *cul* de bois, bloc de forme ovoïde. Il y a des brigolets de diverses longueurs, de façon qu'ils puissent trouver plus facilement place entre les fiches ; toutefois à Anvaing ils avaient tous même longueur ; leur poids était de 3 à 5 kilogs. La règle du jeu est simple. Le joueur place le pied gauche sur l'un des buts ; pour viser, il balance deux ou trois le brigolet qu'il tient par la pointe, l'élève à la hauteur

(1) A Mainvault on dit *bricolet* et plus souvent *bricot* ; à Cœudeghien toujours *bricot* ; à Anvaing on disait couramment « jouer une partie de bricou ».

de l'œil puis, avançant de deux ou trois pas en courant, il lance la pièce qui tourne sur elle-même et va se planter entre ou hors des fiches de l'autre but suivant l'adresse du joueur.

La partie se divise en deux camps ; celui des deux qui a mis le plus de brigolets dans les gorles est déclaré vainqueur.

A ce jeu, qui nécessite un solide poignet, il arrive qu'une lance enlève un éclat de bois d'un brigolet déjà enfoncé.

Ainsi nous avons vu maintes fois pratiquer ce jeu à Moulbaix, où il a cessé depuis la grande guerre.

A Ath même il était connu de longue date ; notre confrère, M. J. Dewert, nous dit qu'il y était fort en honneur dans le premier quart du XVIII^e siècle ; en juin 1744, il fut défendu de jouer au *bricolet* parmi les rues, de les dépaver pour placer les chevilles ou broches nécessaires à ce jeu ; dans le compte des arbalétriers, on voit qu'ils achètent un jeu de *bricolets* pour le placer dans leur jardin (1).

Ce jeu a perduré en ville jusque dans les premières années de notre siècle : les deux derniers jeux, disparus vers 1910, se trouvaient l'un au faubourg de Bruxelles, l'autre au faubourg de Tournai, dans la rue aux fleurs.

(1) *La Vie de nos pères, Vie wallonne*, t. III, 1922-1923, p. 57. La revue *Jadis* ayant posé une question relative au brigolet, il y fut répondu dans le n^o d'août 1898, 2^e vol., n^o 20 de la collection, pp. 126-127. La deuxième réponse est de M. Dewert ; quant à la première, elle émane de Van Duyse qui, pour faire de l'érudition, est allé chercher dans l'ouvrage de von Specht (*Geschichte der Waffen*, Berlin, 1877, t. III, p. 734) le nom d'une massue dont se servent ou se servaient certains Orientaux, laquelle était ferrée du bout. Il faut évidemment entendre par là qu'elle était ferrée à la tête et non pas, comme dans le *brigolet*, du côté du manche. Le *Dabious* dont il parle, est donné par Freytag (*Lexicon arabico-latinum*, 1837, p. 172) comme étant un mot persan : *clava tudesve metallico capite qua fere equites utuntur* ; c'est donc une masse d'arme. Nous avons déjà parlé de *brigolets* dans *Plaisirs, ducaces et jeux athois, Vie wallonne*, t. IX, 1928-1929, p. 249.

Le brigolet a été pratiqué dans le Borinage (1) et, à notre connaissance, dans les localités ci-après du pays d'Ath et du Tournaisis : Anvaing où il s'est joué jusqu'en ces dernières années, Ath, Anserœul, Aubechies, où il a cessé en 1930, Blicquy, Ellignies-lez-Frasnes, Ghislenghien, Houtaing, Irchonwelz, Leuze, Mainvault, où il est toujours en honneur, Mévergnies, Montreuil-au-Bois, Moulbaix, Eudeghien, Quevaucamps, Renaix, Saint-Sauveur, Tongre-Notre-Dame, où le dernier jeu, au « Pavillon » de Beaumont, tenant à la ferme de ce nom, a cessé en 1910, Villers-Saint-Amand.

En 1912, ce jeu, confectionné par un forgeron de village, coûtait 40 francs : 2 fr. 50 par brigolet soit 30 fr. pour les 12 brigolets et 10 fr. pour les deux buts.

M^r l'abbé Hennebert, curé d'Ecaussines-Carières, a eu l'amabilité de nous donner de curieuses particularités sur la façon dont, à Anvaing, se pratiquait ce jeu auquel son père excellait. Nous lui en exprimons ici nos remerciements.

Dans cette localité, les buts s'appelaient toujours gorles et le fait de jouer les douze bricoux s'appelait « *in gorloie* ». Les gorles différaient du dessin que nous donnons en ce qu'elles étaient montées sur une semelle en chêne enterrée et à laquelle se fixaient les trois broches, filetées à leur bout inférieur, au moyen d'écrous ; la hauteur de l'ensemble était de 50 centimètres. La distance généralement adoptée entre gorles était de 5 m. 40 ; les bricoux, nous l'avons dit, avaient tous la même longueur, soit 60 à 70 centimètres dont 15 pour le *cul*.

La partie se jouait d'ordinaire en 16 points mais ce chiffre était porté à 24 ou à 32 lorsque l'on jouait des prix. Les joueurs étaient au nombre de deux, quatre ou six divisés en deux camps ; l'on tirait au sort pour l'équipe qui jouerait la première mais les hommes des deux équipes jouaient alternativement.

Chaque brigolet dont la pointe dépassait la gorle du côté opposé au joueur comptait pour un point mais le

(1) Philibert Delmotte en parle dans son *Essai de glossaire wallon*.

dernier brigolet de l'équipe, s'il était mis dans le but donnait aux autres une valeur double et comptait lui même pour deux points ; il était donc le plus important, aussi les meilleurs joueurs se réservaient-ils la dernière place.

Lorsque le fer se détachait et que la pointe du cul de bois entraît dans la gorle, la dépassant, l'on comptait un point et de même pour une lance séparée du bois. Il fallait toujours laisser les fragments en place.

Quand une équipe avait deux ou trois brigolets dans le but, elle cherchait à empêcher ses adversaires de réussir ; un moyen employé dans ce but consistait à *planter*, c'est-à-dire à piquer les brigolets en terre de façon qu'ils masquent les trous restant libres.

Les enfants jouaient, eux aussi, aux brigolets mais avec des objets tout en bois.

* * *

Un jeu qui paraît proche parent du précédent et qui est l'apanage des enfants, est celui de *picquarome*, dont parle déjà Rabelais au chapitre XXII du premier livre de la *Vie très horrible du Grand Gargantua*.

Frédéric Godefroy (1) définit ainsi le *picquarome* : sorte de jeu d'enfants qui consistait à ficher droit en terre un bâton pointu et à envoyer à Rome celui dont le piquet était abattu par un autre joueur.

Ce jeu qui était connu dans le Centre de la France, en Bourgogne, dans l'Yonne, s'est conservé en Basse Normandie sous la désignation de jeu de *piquot* ou de *piquets* (2).

À notre connaissance, il ne se pratique pas chez nous, non plus que le *bilion*, dont nous allons parler.

* * *

(1) *Dict. de l'anc. langue française*, t. VI, Paris, 1889, in-4°.

(2) Il en est fait mention sous le titre « Brigolet » dans la revue *Jadis*, n° de mars 1913, 17° vol. de la collection, n° 193.

Il existe au Musée municipal de Cambrai un tableau d'un peintre contemporain, le cambrésien Mussault, qui représente *Le Joueurs de billon*. Ce tableau a été médiocrement reproduit sur une petite affiche d'avant guerre : « Aux grands Billons. Clovis Danquigny Fils, 3, rue St Vaast, Cambrai. Grand choix de billons faits d'avance et sur commande. Bois spécial et bien sec à des prix défiant toute concurrence ».

Le *billon* ou *bilion* est fait d'un bois dur ; le plus dur est le plus estimé ; sa forme est celle d'une massue ; il mesure au maximum quatre-vingt centimètres de longueur ; la partie la plus mince est la poignée. Il se lance comme le brigolet ; il doit faire un tour sur lui-même mais il ne s'enfonce pas en terre. Le but est formé de trois piquets de bois ou de fer, longs de quarante à soixante centimètres. Leur disposition dépend de la convention et de l'adresse des joueurs ; plus ils sont irrégulièrement disposés, plus la difficulté est grande pour que le bilion soit fixé au but.

On joue au bilion à Cambrai, à Landrecies, à Douchy, commune située sur la route de Bouchain à Valenciennes, à Jolimetz, à 3 km. du Quesnoit, à la lisière de la forêt de Mormal (1).

Le jeu de bilion se nomme aussi *bilbotiau*.

Hécart (2) définit ainsi le *bilbotiau* : jeu qu'on nomme *bilion* en quelques endroits et qui consiste à jeter des espèces de *billots* contre un but composé de trois pieux fort courts, fichés en terre à huit ou neuf centimètres l'un de l'autre, et réunis à leur partie supérieure. Trois autres, placés à une certaine distance, servent à marquer l'endroit où se placent les joueurs.

On le voit, ce jeu est sensiblement le même que celui du brigolet.

Il serait intéressant que les lecteurs du *Folklore Brabançon* nous disent ce qu'ils savent de ces jeux dont il serait possible ainsi de déterminer l'aire de dispersion.

MAURICE VAN HAUDENARD.

(1) *Dict. Rouchy-français*, 3° édit. Valenciennes 1834.

(2) *Le Grand Echo du Nord*, dans son n° du 2 juillet 1924, parlant de la ducece de Jolimetz dit que tard dans la soirée les joueurs de billon luttèrent à ce jeu en honneur dans la région.

Les Juifs dans la vallée de la Meuse.

(Traduction).

Notre langage populaire abonde en dictons se rapportant aux Juifs. La plupart du temps, ces dits doivent leur origine, soit à la religion catholique-romaine qui présente les Juifs comme les ennemis du Christ, soit à la façon de vivre et à l'activité toute particulière des Israélites.

Dans la vallée limbourgeoise de la Meuse se sont conservées quelques traditions spécifiquement mosanes, qui sans aucun doute se rapportent à des situations sociales qui ont jadis existé en ces lieux.

Dans ces régions, le terme « boucher » est en effet synonyme du mot juif. Cette relation est d'ailleurs toujours réelle, car aujourd'hui on rencontre encore à Lanaken, à Mechelen, à Stokhem et peut-être en d'autres endroits des Israélites qui exercent le métier de boucher ou de marchand de bestiaux. On nous renseigne également de Uikhoven que, dans le temps, c'étaient surtout des Juifs, qui, lors des fêtes locales, venaient offrir en vente de la viande, de porte en porte.

Afin de prévenir tout malentendu qui pourrait résulter de cette étude, nous tenons à faire remarquer ici, que les bouchers et marchands de bétail israélites contemporains sont connus dans toute la vallée limbourgeoise de la Meuse, comme des négociants loyaux et bienveillants. Une autre corporation, à savoir celle des équarrisseurs, c'est à dire les bouchers qui vendent la viande d'animaux morts de maladie, est moins bien notée. Il est probable que dans le temps les Juifs ont également exercé cette profession, mais il ne nous paraît pas possible de tracer une ligne de démarcation entre les bouchers et les équarrisseurs, parce que la distinction entre ces deux professions est uniquement d'ordre moral. Dans les anciens textes les Juifs se font d'ordinaire passer pour des bouchers.

Les Juifs sont communément notés comme des brocanteurs et des colporteurs fins, qui s'y connaissent admirablement pour rouler même les gens les plus habiles. Cette mauvaise réputation est d'ailleurs répandue partout. On connaît également partout les expressions : « avoir un nez comme un Juif » et « cracher comme un Juif ». Les locutions suivantes sont cependant plus spécifiquement mosanes :

Dans la plupart des localités, dont il sera question plus bas, il existe des « judhevelen » c'est-à-dire des vieux lieux d'ensevelissement qui étaient exclusivement réservés aux Juifs.

Du « juddenvleesch » signifie viande de bœuf.

Quand les habitants de Eïsdën veulent marquer tout leur mépris pour les habitants de Vucht, ils en disent : ce sont des vrais Juifs. Pour faire honneur à la vérité historique, nous devons ajouter que l'on devrait retourner cette expression, car à Vucht n'habitèrent jamais de Juifs.

On nous signale enfin de Neerharen que les vieux de l'endroit soupçonnaient les Juifs de répandre une odeur « sui generis » ; c'est pourquoi l'on entrouvait subrepticement la fenêtre, quand un marchand de cette tribu pénétrait dans la maison.

Ces coutumes et traditions disparaissent petit à petit. Beaucoup de familles juives se sont en effet converties à la religion catholique-romaine ; d'autres ont émigré ; d'autres enfin ont renoncé à leurs traditions patriarcales.

L'on ne peut s'attendre à ce que nous traitions dans ce cadre restreint de l'entière et de tous les côtés accessibles de ce sujet. Nous nous sommes attachés surtout à rechercher les circonstances qui ont donné naissance à ces coutumes mosanes. Il résulte de la nature même du sujet que nos sources sont surtout des archives.

Pour la plus grande facilité du lecteur et comme introduction à notre démonstration, nous commencerons par dire quel fut le résultat de nos recherches.

En compulsant certaines pièces des Archives de l'État à Hasselt, nous avons cru pouvoir prévoir que la vallée de la Meuse exerça une attraction toute particulière sur les bandes de voleurs et de bandits qui infestèrent le

comté de Looz au dix-huitième siècle. Cette présomption devint bientôt une certitude. Le fait que les fameux « bokkerijders » sont originaires des pays d'Outre-Meuse, était d'ailleurs une indication suffisante.

Les Juifs étaient les receleurs de tous ces bandits. Leur intervention était d'une très grande importance, et l'on a eu tort d'attribuer si longtemps la longue impunité dont jouirent ces nombreuses bandes, à leur forte organisation et à l'incompétence, ainsi qu'à la peur des officiers de justice (1).

Il est incontestable qu'il en fut plus ou moins ainsi ; mais le fait capital était que les bandits soupçonnés ne pouvaient être arrêtés à défaut de preuves. Presque jamais les officiers de justice ne trouvèrent trace des biens volés. Ces objets étaient en effet écoulés la nuit même de l'attentat, soit par des Juifs qui y avaient participé, soit par l'un des voleurs qui les remettait immédiatement aux receleurs habituels. En cette matière les Juifs de la vallée de la Meuse ont rendu à nos « bokkerijders » de fameux services, tout en soignant eux-mêmes leurs petits intérêts.

Mais au lieu de continuer à préjuger des faits, nous tenterons d'expliquer l'établissement des Juifs dans quelques seigneuries du pays de la Meuse, à la lumière de nos sources historiques.

Les Juifs n'étaient pas tolérés dans le comté de Looz (qui comportait à peu près le territoire actuel de la province du Limbourg) où les princes-évêques de Liège détenaient le pouvoir depuis 1364. Mais auparavant il en était autrement. De certaines données toponymiques, entr'autres du nom « rue des Juifs » que l'on retrouve dans la plupart des villes moyenâgeuses, il résulte indiscutablement que des Juifs s'étaient fixés dans ce comté avant cette date. Mais déjà au quatorzième siècle ils furent écartés au profit des Lombards, à qui l'on donnait la préférence parce qu'ils étaient chrétiens (2).

(1) Les grands frais résultant de ces procès, sont sans aucun doute également une raison pour laquelle les cours de justice étaient si peu empressées pour intervenir.

(2) F. HENNAUX. « Les banquiers Liégeois », dans le Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois, III, p. 313 et suivantes.

Quand à la fin du seizième siècle le Luthéranisme prit solidement pied au comté de Looz et pénétra jusque Hasselt, de très sévères mesures furent décrétées et l'on institua un contrôle méticuleux des étrangers. Les Juifs furent évidemment parmi les proscrits. Dans les pays d'Outre-Meuse le protestantisme s'était établi définitivement, et après les guerres de religion, la liberté de religion y fut reconnue.

Sur la rive belge de la Meuse se trouvaient un certain nombre de seigneuries indépendantes du comté de Looz. Les Juifs qui habitaient Maastricht et le pays de Fauquemont, avaient obtenu l'accès à quelques unes d'entr'elles à savoir :

1. — Leut, Meeswijk et Eïsdén, fiefs de Fauquemont ;

2. — Mechelen, possession du chapitre de St-Servais à Maastricht ;

3. — Rekkem, qui constituait avec les villages de Boorseme, Uikhoven et Cotem un comté dépendant directement de l'Empire.

4. — Pietersem, Lanaken et Smeermaas, qui étaient en partie un alleu. Il est probable que ce bien allodial était constitué par Smeermaas.

Leur domiciliation dans ces seigneuries présentait pour les Juifs un grand avantage ; l'autorité judiciaire n'avait rien de commun avec celle du comté, de sorte que les receleurs n'avaient pas à redouter les suites immédiates de la trahison éventuelle de bandits soumis à la torture. De plus, les receleurs parvenaient quelquefois à lier connivence avec leur drossard et de cette façon ils étaient avertis en temps utile de tout danger qui pouvait les menacer.

Les officiers de justice du comté de Looz avaient-ils connaissance de cette situation ? Quand on constate qu'ils ne recherchaient presque jamais ceux qui avaient acquis les objets volés, l'on devrait être enclin à conclure qu'ils n'avaient aucune prise sur les Juifs.

Nous n'avons pu réussir à découvrir des contrats autorisant leur établissement en ces seigneuries. Nous en sommes par conséquent réduits à nous référer à une pièce

de cet ordre faite à Elsloo, une seigneurie se trouvant vis-à-vis de celle de Rekkem. La pièce date de 1699. Elle autorise le Juif, Hermannus Mennasses, à exercer le métier de boucher, et prescrit que lui-même et sa famille doivent se conduire de façon honorable.

A leur décès ils auraient à leur disposition, comme lieu d'ensevelissement, le Santeberg de Terhagen, qui plus tard fut appelé le cimetière juif.

Mannasses contribuait pour sa part aux taxes et services communaux, et payait en surplus un tribut annuel de quatre thalers.

Il lui était défendu d'acheter des objets volés. S'il le faisait tout de même, et si l'objet était reconnu par le véritable propriétaire, il serait tenu de le rendre contre remboursement du prix d'achat.

Un autre Juif, David Mennasses, originaire de Stein, qui s'établit en 1727 comme boucher à Elsloo, était obligé de payer un tribut annuel de 25 florins et en surplus d'apporter fidèlement à la maison seigneuriale toutes les langues de bœuf du bétail abattu (1).

Très probablement les conditions posées pour l'établissement des Juifs dans les seigneuries dont il est question plus haut, étaient du même ordre. Ces actes expliquent d'ailleurs parfaitement le mystère de l'établissement des Juifs. Cet établissement rapportait des écus sonnants à la caisse seigneuriale, et le seigneur recevait en surplus les meilleurs morceaux des bêtes abattues. En compensation le Juif pouvait exercer pour ainsi dire sans danger la profession de receleur. La justice ne s'occuperait pas de ses affaires... Et quand le seigneur ne séjournait pas dans son domaine, ce qui bien souvent était le cas, le drossard profitait de ces aubaines.

Il va sans dire que les Juifs abusèrent bientôt de cette situation. Au cours du 18^e siècle, le siècle d'or des bandes de bandits, leurs abus dépassaient les limites permises.

(1) Maasgouw, Maastricht, Vol. 39, 1919, p. 56.

Nous donnons ci-après une liste de Juifs, domiciliés sur la rive gauche de la Meuse, en citant les données qui ont permis de conclure comme plus haut, et qui se reflètent encore actuellement dans le folklore (1).

En 1722 habitait à *Smeermaas* un certain Abraham Aaron, boucher. Il fut accusé d'avoir acheté à des voleurs d'Outre-Meuse une vache et huit moutons. Le verdict du tribunal scabinal fut très adouci par le marquis de Westerloo, seigneur de Pietersem. Aaron ne fut pas marqué au fer rouge, et sa flagellation fut réduite à la moitié des coups d'abord fixés. Mais il fut banni à perpétuité. Il résulte de l'interrogatoire, qu'Aaron commerçait en divers articles, et était en rapports continus avec ses corréligionnaires d'Outre-Meuse (2).

Deux autres Juifs étaient établis à *Smeermaas* en 1786. Le premier Michel Moses, était pauvre. Rien ne laisse supposer qu'il ait été un receleur.

L'autre, Levi Moses, né à Leut, était riche. De son métier il était boucher, mais il commerçait aussi en d'autres articles, entr'autres en montres. Il avait une femme et sept enfants. Moses Saul était leur précepteur.

En 1785 il avait acheté pour 17 pattacons ou 68 florins de Maastricht des objets volés chez Nijpels, à Munsterbilsen. Les voleurs avaient fait des aveus sous la torture et furent pendus. De peur d'être arrêté, Moses prit la fuite. Quand il apprit plus tard que les accusations des voleurs n'étaient pas très compromettantes, il revint et fut arrêté. Pour ce motif il introduisit devant le tribunal d'empire une action en dommages et intérêts de trois mille florins (3).

Il résulte d'un autre procès, datant de 1700, qu'en l'absence de la comtesse de Lannoy, le drossard exerçait un pouvoir discrétionnaire. Il permit à un banqueroutier de

(1) Il est probable que cette liste est incomplète, parce que les registres judiciaires de ces seigneuries sont déposés pour la plupart aux archives de l'État à Maastricht et n'ont pu être consultés. Notre but n'est d'ailleurs pas d'écrire l'histoire complète de l'établissement des Juifs en ce pays. Nous n'avons en vue que leurs rapports avec le folklore actuel.

(2) Pietersem, liasse III, Archives de l'État à Hasselt.

(3) Pietersem, liasse X, Archives de l'État à Hasselt.

Maastricht de venir exercer le métier de boucher à Smeermaas. Quand les échevins lui reprochèrent de se faire apporter gratuitement de la viande par les bouchers de l'endroit, il répondit : « Je suis drossard, et en cette qualité je ne suis pas obligé de donner des raisons » (1).

En 1778, la dame de Pietersem, sur requête des habitants dont le commerce avait beaucoup à souffrir par suite de l'effondrement de la route de Maastricht, ordonna que les Juifs n'exerceraient plus que le seul métier de boucher.

Une autre pièce de 1780 nous apprend que les Juifs n'avaient pas à payer la garantie de 200 pattacons, exigée des étrangers qui venaient s'établir dans la seigneurie. Ils étaient redevables d'un tribut annuel de 30 florins, mais en revanche, ils étaient exonérés de tous services seigneuriaux ou autres (2).

Dans le comté de *Rekkem* les Juifs ne semblaient pas très bien notés.

Déjà en 1670-1675 le Juif Hartoch Nephtalin y était domicilié (3). En 1675 le Juif Elias refusa d'y monter la garde (4).

Au commencement du 18^e siècle, il est fait mention d'un autre juif, Jacob Isacq (5). Un autre, Nathan Meyer, était boucher, marchand de bestiaux et commerçant (6).

En 1751 il est mis fin aux agissements coupables d'un autre juif : « il est décidé qu'Abraham le juif, boucher et équarisseur, quittera le pays sans autre délai » (7).

Le pays de *Mechelen* n'était pas plus favorable aux Juifs. Les échevins les qualifiaient de « juifs errants, inconnus et sans moyens d'existence, gens afforains, qui nulle part ne possèdent quelque chose ou restent introuvables » (8). Ils devaient d'ailleurs compter avec la con-

(1) Pietersem, liasse XI, Archives de l'Etat à Hasselt.

(2) Pietersem, liasse XXIV, Archives de l'Etat à Hasselt.

(3) Rekkem, reg. aux rôles 18, 19 déc. 1699, et reg. aux rôles 19, 25 avr. 1675.

(4) Rekkem, liasse V.

(5) Rekkem, protocole du conseil, n° 61, 1710-1769, folio 21.

(6) Rekkem, protocole du conseil, n° 61, folios 53, 60, 78.

(7) Rekkem, protocole du conseil, n° 61, folio 333.

(8) Mechelen, reg. aux rôles crim. n° 32, folios 138 verso, et 139, anno 1762.

currence du marchand de bestiaux de Mechelen, Jacob Heris (1).

En 1723 un nommé Salomon Jacob fut accusé d'un délit ; mais il parvint à s'échapper à temps (2).

En 1736 les juifs dont les noms suivent eurent à faire avec la justice : Moyses Israël, de Sittard ; Joseph Jacobs, de Stein ; Isacq Joseph, de Leut ; Bernard Herstal et Samuel Levi, tous les deux de Sittard. La tâche des juges était très ardue, parce que tous les comptes étaient inscrits en hébreu (3).

En 1762 et 63, le nommé Emmanuel Nathan y exerça le métier de négociant ou « coopman » (4).

Dans les fiefs de Fauquemont, Leut et Meeswijk, les Juifs étaient mieux à leur aise.

A *Leut* le « jud » Levi Israëls, faisait en 1711 le commerce du tabac. Onna, juif de Hanauw, était son fournisseur (5).

Isack Joseph, marchand de bestiaux et boucher, fut traduit en justice à plusieurs reprises. En 1721 il avait donné en location un cheval, dont il fut prouvé par après qu'il était poussif. En 1752 il fut poursuivi comme receleur. Ses biens furent saisis. Il fut soumis à la torture et sommé de révéler les noms de ses complices. Heureusement il put s'échapper du château sans que la garde s'en aperçut (6). Deux ans avant sa disparition, en 1750, il avait été interrogé au sujet d'un évènement plutôt étrange : Burchard Mauritz, le fils aîné du baron de Kinsky, de Stein, était passé à Amsterdam à la religion juive et s'était soumis à

(1) Mechelen, reg. aux rôles, n° 26, folio 201 verso.

(2) Mechelen, reg. aux rôles crim. n° 26, folio 148 verso, et suivants.

(3) Mechelen, reg. aux rôles, n° 26, folio 209.

(4) Mechelen, reg. aux rôles, n° 29, folio 27 verso et reg. aux rôles crim. n° 32, folio 131.

(5) Leut, reg. aux rôles, n° 2, folio 57.

(6) Bien souvent des bandits réussirent à s'échapper de la prison. Très probablement ils obtenaient l'aide de leurs surveillants qui, p. e. q. ils étaient eux-mêmes membres de bandes, redoutaient la trahison de leurs complices arrêtés, soumis à la torture.

la circoncision. Depuis il séjournait à Amsterdam, et portait le nom de Abraham Naheson. Il avait épousé Mirjam. Isack Joseph ne révéla cependant rien à ce sujet.

La femme d'Isack Joseph s'appelait Èva Levi ; son fils s'appelait Joseph Isack. On le surnommait « le long ». Son gendre, Israël Levi était marchand de tabac (1). En 1731 habitaient à Leut, le juif Isaack Abraham et son beau-frère Moises Levi (2).

En 1768, six juifs furent arrêtés : Simon Samuel, Zegel Mangels, Salomon Moijses, Manus Gronsvelt, Matthijs Meyer et Philip Meyer, de Fauquemont. Ils étaient en possession d'outils de cambrioleurs, et il fut prouvé par après qu'ils étaient de connivence avec les « bokkerijders » de Neeroeteren. Soumis à la torture, ils firent des aveux, et reconnurent être les auteurs de vols commis à Herstal, dans les provinces du Nord et en Westphalie.

Salomon Moijses mourut en prison. Le chef de la bande, Philip Meyer, appelé également Michel Feitsburger, dont l'épouse, Johanna Bersdorff, était en prison à Maastricht, réussit à s'échapper. Les quatre autres furent pendus en 1768 et 69 (3). Les objets volés étaient surtout des tissus. Les frais de ce procès étaient si élevés, que l'on dut augmenter les taxes communales (4).

A Meeswijk, le premier juif que nous retrouvons s'appelle Jacob Moijses. Il fut assassiné en 1725 (5).

Moises Jacobs, boucher et marchand de chevaux, fut poursuivi du fait de dol, en 1729, mais il « n'était ni solvable ni exécutable » (6).

Isack Abraham, qui du fait de son domicile était appelé également Isack Meeswijk, vendait du sucre, du tabac, du thé, etc. En 1737 il fut traduit en justice du fait de non-paiement d'épicerie, achetées à Maastricht (7).

(1) Leut, reg. aux rôles, n° 2, folios 126, et 230 verso ; n° 3, folios 99, 160 et suivants, et feuille détachée.

(2) Leut, reg. aux rôles, n° 3, folio 5.

(3) Leut, reg. aux rôles, n° 4, folios 33-53.

(4) Leut, « reg. aux œuvres », n° 7, folios 121 verso.

(5) Meeswijk, reg. aux rôles, n° 2, folio 177.

(6) Meeswijk, reg. aux rôles, n° 2, folios 195, 244, 252. « Il bricole en chevaux ».

(7) Meeswijk, reg. aux rôles, n° 2, folio 234 verso et 252 verso

En 1753, son corréligionnaire Caïm n'était pas en état de payer le bétail dont il avait fait l'achat (1).

Les mêmes documents nous prouvent également que les Juifs abattaient du bétail chez l'habitant, à raison de 5 deniers par tête.

Les Juifs étrangers, avec lesquels ceux de Meeswijk étaient en rapport, se nommaient David Elslo et Salomon Beek, ainsi appelés du fait de leur domicile, et David Nathan (2).

D'autres documents encore nous prouvent que les Juifs de la vallée de la Meuse étaient les receleurs attitrés des « bokkerijders ».

Lors d'un vol commis à Beeringen, un dénommé Nathan Mertens, de Climmen, fut arrêté. Sa barbe fut la cause de son malheur, car ce fut à cause d'elle qu'il fut reconnu. Il était boucher et s'occupait d'« affaires diverses ». Auparavant il avait acheté à cinq bandits, dans un petit bois des environs de Maastricht, des « ooreyseren » ou boucles d'oreilles. Ces mêmes bandits le firent venir par après dans un bois à Heusden, et il fut impliqué de ce fait dans une affaire de cambriolage. Afin de pouvoir se déplacer sans être sujet à suspicion, il colportait toute espèce de marchandises de marché en marché. Il fut flagellé, et ensuite il fut pendu (3).

Des bandits de Bree vendirent, en 1712, leur butin à un juif de Thorn (4).

En 1773, Abraam Nathan fut pendu à Beek (5).

En 1789, à Brée, les Juifs Isaac Abraham et Jacob Abraham étaient complices d'un vol. Des bandits arrêtés reconnurent qu'ils avaient remis les objets volés à ces Juifs. Des Juifs s'occupant de ce genre d'affaires étaient

(1) Meeswijk, reg. aux rôles, n° 3, folio 78.

(2) Meeswijk, reg. aux rôles, n° 2, folio 252.

(3) Beeringen, liasse XVII.

(4) Bree, liasse III.

(5) MELCHIOR, J. « De Bokkenrijders » dans les « Limburgsche Bijdragen van het Leesgezelschap », Hasselt, XI, 1913, page 136.

établis également à Maastricht (1) ; Beeren (Bernardus), juif de Bicht (Grevenbicht) et son frère Abraham étaient également des receleurs (2).

Également à Bree, Abraham Moyses fut exécuté comme « bokkerijder » en 1791 (3).

Mais c'étaient surtout les Juifs des régions d'Outre-Meuse qui prenaient part aux actes de banditisme des « bokkerijders ». Déjà avant 1750 ils faisaient partie d'une bande. En 1754 ils étaient membres d'une autre organisation. Et en 1790-98, quand l'œuvre d'épuration en notre région s'achevait, ils réussirent à fonder une nouvelle bande de 205 bandits, dont 112 juifs. La plupart étaient des équarisseurs (4).

Le folklore mosan nous révèle de la sorte des situations sociales particulières à certaines seigneuries, au cours du dix-huitième siècle. Petit à petit on oublia que les Juifs avaient été des receleurs et des « bokkerijders ». Le fait que quelques uns d'entr'eux ont continué jusqu'à ces jours à exercer leur métier de boucher et de marchand de bestiaux, malgré tous les changements politiques et économiques survenus en presque deux siècles, prouve la vitalité des coutumes populaires.

J. LYNÀ.

(1) Bree, liasse, VIII. Procès contre H. de Villers.

(2) Bree, liasse VIII, et J. Melchior, o. c., page 129.

(3) Bree, liasses VIII, IX et X.

(4) J. MELCHIOR, o. c., pages 119, 135, 149, 154 et suivantes.



Menus Faits

Les voies nouvelles du Folklore. — Nous avons reçu de M. Paul Hermant les appréciations suivantes concernant l'article de M. Paul De Keyser publié dans le *Folklore Brabançon* (XI^e année, p. 365).

« On voudrait trouver dans l'intéressant article du prof. Paul De Keyzer une conception plus précise et plus actuelle du néo-folklorisme. Ce qu'il indique et décrit ce sont les approches, mais vraiment il n'a jeté que de loin un coup d'œil dans la place. Malheureusement c'est à ce moment qu'il s'arrête. Il dit que le moment est venu de se préoccuper du pourquoi des phénomènes et de quitter le terrain de l'histoire (pourquoi ?) pour se hasarder sur le terrain de la psychologie. Ce serait très bien si des efforts n'avaient été faits en ce sens : le folklore brabançon a publié plus que des appels mais des tentatives de réalisation et cela depuis de longues années déjà. C'est même cet effort qui caractérise réellement le néo-folklorisme, tel que l'a défini M. Marinus. Faudra-t-il pour convaincre les folkloristes belges que le néo-folklorisme leur soit apporté par des voix allemandes ou scandinaves ou françaises ?

Mais revenons au cœur de la question. C'est à dire, répétons encore ce que nous avons dit et écrit tant de fois. Le néo-folklorisme non seulement veut exposer, et ordonner les faits dans l'espace et dans le temps, mais il veut les comprendre et les expliquer. Il cherche à savoir quelles sont les conditions qui régissent la permanence d'un fait, les conditions de sa transmission à d'autres stades de civilisation, les règles suivant lesquelles il se transforme en s'adaptant à des milieux psychologiquement autres, où et comment il naît et meurt, en un mot il s'aventure en plein dans le domaine de la psychologie individuelle et collective et même de la sociologie. Beaucoup de problèmes que M. De Keyser laisse en discussion, n'existent plus pour nous : nous admettons que l'histoire a un rôle essentiel dans l'étude du folklore parce que la psychologie qui peut nous conduire à interpréter un fait est souvent une psychologie ancienne ; nous savons aussi que toutes les classes sociales ont leur folklore et qu'actuellement encore à l'époque où la « raison » envahit le monde, le folklore vit et enregistre des naissances dans tous les milieux. Nous croyons que le peuple crée au même titre que les classes cultivées et que les productions passent de l'une à l'autre catégorie sociale ; nous croyons aussi qu'une civilisation est une unité organique, et que les civilisations en évoluant ont des formations définies et comparables, non seulement au point de vue de leur économie, mais aussi de leur psychologie, et nous admettons que ces stades psychologiques que nous tentons de définir et de comprendre se superposent et s'agencent dans toute organisation sociale, contemporaine ou ancienne ».

P. H.

Les nombres. — Un lecteur demande des renseignements sur les questions suivantes. Connait-on en Belgique des exemples de numération non scientifique. Comment les enfants procèdent-ils quand ils doivent compter ou mesurer, avant d'avoir appris l'arithmétique ? Jeux, coutumes, chants, contes, superstitions et pratiques diverses où l'on retrouve l'usage de nombres ou de figures sans qu'une puissance mystique leur soit encore attribuée, donc par simple tradition. Mais il serait surtout utile de connaître tous les cas où une certaine influence mystique est accordée à des nombres, à des figures, comme carrés magiques, etc.

Tous ces renseignements peuvent être envoyés à notre Service et nous osons compter sur le concours de nos lecteurs, ou à M. Pelseneer, Avenue du Longchamp, 51, Bruxelles.

La Gadale. — « L'article sur la Gadale paru dans le *Folklore Brabançon* (1) nous écrit, M. Oscar Duchesne de Jodoigne, n'a rien d'historique ni de légendaire. C'est tout simplement un récit imaginaire du à un de nos amis, Léon Grégoire. Il a paru dans un journal local à deux reprises, pour la première fois en 1874 ».

Combien cette note de notre correspondant de Jodoigne nous plait.

L'aventure de la Gadale, cette vieille sorcière, est-elle ou n'est-elle pas historique ? On n'a retrouvé dans les archives locales rien qui lui donne une consécration historique. M. Duchesne qui les a fouillées est tout qualifié pour l'affirmer.

N'y a-t-il pas cependant à Jodoigne, un bout de rue que l'on dit être celle où habitait la sorcière et qui se nomme rue de la Gadale ?

Il faudrait alors que le mot Gadale signifiat autre chose. Peut-être M. Duchesne pourrait-il nous éclairer à ce sujet.

On bien il faudrait que le récit aie pris, bien qu'imaginé, la consistance d'une croyance légendaire puisqu'on aurait insensiblement désigné une rue de la localité du nom de la sorcière.

Mais le récit n'aurait été imaginé qu'en 1874 par M. Léon Grégoire et la rue portait ce nom bien avant cette date. A moins que Grégoire n'ait repris tout simplement le nom donné à la rue pour une cause toute différente, et n'en ait affublé sa sorcière.

N'y avait-il pas autrefois, à Jodoigne, un usage, qui s'est pratiqué jusqu'à la guerre, qui consistait en la promenade d'un mannequin de paille, que l'on traînait par les rues, comme y fut traînée la Gadale, et que l'on jetait dans la rivière, comme y fut jetée la Gadale ? Le public ne désignait-il pas le mannequin du nom de Gadale ?

Est-ce le récit-imaginé par Grégoire qui aurait donné naissance à la rue ? Ou bien le rite était-il antérieur ? Ce rite n'était-il pas évocateur d'un rite tout différent auquel par transfert l'opinion aurait insensiblement substitué celui de la Gadale ? M. Duchesne œuvre utile en éclaircissant ces divers points.

Nous acceptons entièrement sa thèse, car telle qu'elle est, elle nous montrerait comment un récit purement imaginaire, simple conception due à l'esprit d'un conteur, parvient en se répandant dans le public, en passant d'une génération à l'autre, à devenir légendaire.

Car pour n'être pas historique, le fait n'en est pas moins devenu légendaire.

Le correspondant qui nous l'a signalé nous l'a présenté comme : « extrait de documents historiques, d'anciens journaux et de racontars ». Que ces divers correspondants s'attachent donc à faire la part de chaque chose.

A. M.

Toucher son image avant de se suicider. — Le 13 novembre 1932 on a découvert dans un appartement meublé, 26, rue de Bruxelles à Paris les cadavres de deux Anglais, MM. Rodolphe Spoddard et Herbert Brown.

Les constatations légales ont donné tout lieu de croire que M. Spoddard a tué son ami et s'est suicidé ensuite pour des raisons inconnues.

Fait divers banal bien que dramatique et sans aucun caractère folklorique. Mais, ajoutons qu'avant de se tuer, M. Spoddard avait tiré une balle sur un grand miroir, placé en face de son lit, obéissant ainsi, à une superstition d'après laquelle le désespéré ne se manque pas si, avant de se tuer, il a touché sa propre image reflétée dans le miroir.

Quand une femme est indisposée. — Dans *Ethnographie, Folklore et Sociologie* (1), nous citons le cas de ménagères qui s'abstiennent de faire leurs confitures quand elles ont leur indisposition naturelle, parce que cela « les fait tourner » ou parce que cela les fait « fermenter ».

Cet exemple de superstition nous en a amené d'autres que nous signalons ici. Une femme ne fait pas elle-même une sauce mayonnaise quand elle se trouve dans cet état, parce que la sauce dans ce cas ne « prend pas ». Si quelqu'un d'autre la fait, elle prend.

L'insuccès dans la composition ne viendrait donc pas de la seule présence de la femme, mais de sa participation à la préparation de la sauce.

De Léau on nous signale le cas suivant. Quand on tue un cochon, les femmes indisposées ne peuvent pas y toucher sinon la viande ne se conserverait pas.

Ici encore la seule présence n'est pas une nuisance, mais il faut qu'il y ait un contact.

Voici maintenant un cas où la simple présence suffit à provoquer des dommages.

(1) v. *Folklore Brabançon*, 10^e année, p. 511.

Une femme indisposée qui entre dans l'atelier du charcutier empêche la réussite des patés de foie. (Bruxelles, raconté à Léau).

Citons encore ce cas on nous nous trouvons en présence d'un usage récent auquel la superstition relative à l'influence de la femme indisposée s'est transmise.

Il n'y a pas longtemps que l'usage pour les femmes de se rendre chez les coiffeurs s'est répandue jusque dans nos villages. Rares sont ceux où ne voit pas au moins une enseigne : coiffeur pour dames. Or, une femme ne va pas chez le coiffeur quand elle se trouve dans cet état parce que ses cheveux ne tiennent pas, soit les plis, soit les frisures.

Superstition ? Sans doute. Mais il y a là peut-être aussi un état organique réel qui exercerait son influence et une observation juste, comme en firent souvent nos ancêtres avant la science. C'est au physiologiste qu'il appartiendrait dans ce cas de se prononcer.

Citons encore ce dernier exemple.

Beaucoup de chasubles et vêtements sacerdotaux sont confectionnés dans des couvents, d'hommes ou de femmes. Si une femme indisposée brode au moyen de fil de cuivre, celui-ci s'oxyde. Si elle travaille au fil d'or, celui-ci tient. Sans nous prononcer sur la valeur de la reflexion, signalons là toutefois : un lecteur rattache ces croyances à la conception des états purs et impurs.

A. M.

La superstition moderne. — Les néo-folkloristes disent que chaque génération suinte son folklore et que, malgré les apparences contraires, sur un fond à peu près constant, se greffent des créations nouvelles. L'aviation ne date certainement pas d'une époque antédiluvienne. Elle est de date si récente que c'est à peine si on peut dire qu'elle est entrée dans l'histoire. L'aviation a déjà son folklore et il règne notamment dans le monde des aviateurs tout un ensemble de superstitions. Elles n'y sont pas des survivances mais de bien vivantes réalités.

Un reporter français J. Kessel a publié un livre *Vents de Sable*, qui a obtenu un grand succès, où il narre son voyage en avion de Toulouse à Dakar par la ligne de l'Aéro-postale vers l'Afrique et l'Amérique du Sud. On se souvient des aventures tragiques de maints pilotes de cette ligne, égarés en mer, obligés d'atterrir dans le bled, assaillis par des tribus Maures insoumises, maltraités, rachetés, massacrés parfois.

L'équipage conduit par les aviateurs Reine et Serre avait capoté entre fort Juby et le pénitencier militaire espagnol Ville Cisneros. Capturés, maltraités les deux aviateurs n'avaient été remis en liberté qu'au prix d'une forte rançon. Or, c'était la première fois que Reine faisait ce trajet. Voici ce que Kessel dans son livre écrit à ce sujet :

« Le soir, à Casablanca, M. Daurat, chef de l'exploitation dina avec nous et nous apprit, au cours de ce repas, que, contrairement à ce qui avait été primitivement convenu, Reine ne nous piloterait pas jusqu'à Dakar.

— Mais pourquoi, s'écria Serre.

— Il vaut mieux que vous ne fassiez pas le trajet d'aller ensemble, répondit évasivement, M. Daurat.

Serre, n'insista point. Il avait compris. Moi aussi. Aviateurs de guerre, nous savions combien la superstition est puissante chez ceux qui vivent selon les volontés du hasard ou du destin, comme on voudra. L'équipage Reine et Serre avait capoté entre Juby et Ville Cisneros. Il ne fallait point conjuguer de nouveau sur ce passage leurs étoiles l'une à l'autre contraires.

— Reine vous ramènera, ajouta M. Daurat (suivant la logique instable de la superstition, le trajet en sens inverse ne présentait plus les mêmes risques) ... »

Le chef de la station aeropostale de Casablanca ne serait pour rien au monde revenu sur sa décision.

Voilà donc un chef qui prend une décision dictée par une simple intuition superstitieuse. Un pilote si bien adapté mentalement à ce système d'idées superstitieuses qu'il comprend tout de suite, à demi-mot, et ne songerait même pas à essayer de faire rapporter semblable décision.

Mais combien symptomatique et caractéristique la décision du chef qui estime que les deux pilotes peuvent sans risque exécuter le trajet en sens contraire. Le matériel de réalisation utilisé par l'homme a beau changer avec les progrès techniques et les découvertes nouvelles, l'homme lui, reste l'homme, à peu de choses près toujours le même organiquement et ses réactions sont identiques. C'est de ce côté qu'il faut aller chercher les permanences explicatives. Si nous n'attribuons plus de puissance mystérieuse et ne tirons plus de présages, heureux ou malheureux, d'une salière renversée ou du passage sous une échelle, nous avons transporté cette disposition d'esprit à des phénomènes nouveaux.

Si le folkloriste concentre son observation sur le fait qui a perdu son caractère vivant, le néo-folkloriste, tout en conservant au fait mort sa même utilité scientifique, estime que l'observation des faits nouveaux, dans la réalité ambiante est d'une bien plus grande utilité.

A. M.

A propos du Héron. — Nous avons signalé précédemment (1) la croyance qui existe chez certains pêcheurs, que les pattes de héron attirent les poissons. Cela peut paraître étrange puisque, à première vue, le héron ne se pose au bord des rivières que pour les capter. Voici ce que nous communiquons à ce sujet un correspondant :

Le héron, si peu estimé aujourd'hui comme gibier, ainsi que tous les oiseaux qui se nourrissent de poisson, était, chez les anciens, la pièce principale des repas. C'était un gibier d'honneur qualifié « de viande royale » ; on le servait avec une grande solennité sur un plat d'argent, entouré d'herbes aromatiques.

(1) v. *Folklore Brabançon*, XI^e année, p. 400.

Le héron est, dit-on généralement, de tous les oiseaux, le moins favorisé du créateur, en raison de ce qu'il est condamné, perché sur une de ses longues pattes, à de longues journées de carême, en attendant, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, qu'un petit poisson veuille bien venir jusqu'à lui.

Cet échassier, comme on pourrait le croire, n'est pas un véritable modèle de résignation passive et il suffit d'étudier ses mœurs pour s'en convaincre.

Les mœurs du héron sont assez curieuses : l'oiseau baigne ses longues jambes dans la rivière, posant ses doigts sur le gravier du lit et dirigeant son bec en aval. On le voit alors exécuter des mouvements de bascule sur ses fémurs. Il relève sa queue, incline sa poitrine, la plonge dans la rivière en lui imprimant dans l'eau une série d'oscillations latérales. Subitement, il se redresse et paraît attendre. A son attitude anxieuse, on dirait qu'il guette une proie. Et, en effet, le voilà qui lance dans l'eau un formidable coup de bec ; avec la rapidité de l'éclair, il a saisi une truite. Il l'avale si elle n'est pas trop grosse, car jamais il ne dépèce le poisson. Immédiatement, il reprend sa position première et, bientôt, une seconde truite se montre à sa portée ; nouveau coup de bec, et la voilà enlevée par l'oiseau.

Une série de truites remontent ainsi le cours de la rivière et subissent toutes le même sort.

Il y a déjà de nombreuses années que M. Henri de Parville signala, dans la revue « La Nature », dont il était alors directeur, quelques observations d'histoire naturelle se rapportant au héron, faites par M. Noury, d'Elbeuf, et qui furent communiquées à la réunion des sociétés savantes, à la Sorbonne. Voici ce que M. Noury disait : « M'étant emparé d'un héron, j'ai constaté sur l'oiseau la présence de larges loupes graisseuses entre le derme et le peaucier des régions pectorale et pelvienne. Les canaux excréteurs de ces glandes débouchent à la base des plumules qui recouvrent les grands filets de la poitrine. Au contact de l'air, leur sécrétion se résout en une poudre blanchâtre très fine, onctueuse comme le lait, et d'une éœurante fétidité. Le héron secoue cette poussière dans l'eau, elle en descend lentement le cours. L'odeur qui s'en dégage paraît être, pour les truites, d'une incomparable suavité, car, à peine les poissons l'ont-ils sentie, qu'ils en recherchent la source ! Ils remontent le courant, se rapprochent de l'oiseau et deviennent sa proie.

La meilleure preuve que M. Noury ait pu donner de l'exactitude du fait qu'il signalait, consiste à mettre une poitrine de héron dans un piège à truites. L'expérience aurait toujours réussi ».

G. W.

Cette pêche avec « appât » de héron ne manque pas de singularité. La croyance actuelle des pêcheurs reposerait donc sur une observation juste mais imparfaite. Elle aurait une explication reposant sur des constatations scientifiques mais que le pêcheur ignore.

Les mœurs et la civilisation. — Ce ne sont pas des faits accidentels tels que les institutions politiques, ni l'organisation économique qui caractérisent une civilisation, mais des faits constants comme les mœurs. On se fait généralement une image unique de la civilisation musulmane, ainsi s'en fait-on aussi une seule de la civilisation occidentale.

Malheureusement il n'existe pas de civilisation occidentale UNE, mais bien plusieurs civilisations occidentales nettement différentes, car en Occident il y a deux espèces de mœurs. Nous y trouvons nettement définies les mœurs d'une civilisation latine et les mœurs d'une civilisation germanique ou nordique.

La différence entre les mœurs est immense et a toujours existé. Le chapitre des relations entre sexes notamment fournirait de nombreux exemples dignes d'une étude très approfondie.

Chez les Latins, d'une part de grands privilèges sont attachés à la pratique, très rare du reste, de la chasteté, comme le prouve l'existence des Vestales, des Soeurs de charité et le célibat des prêtres et d'autre part l'ivrognerie y est mal vue.

Chez les Germains, la pratique, très fréquente, de la chasteté n'y procure aucun privilège spécial, tandis qu'on y est fort tolérant quant à l'ivrognerie.

En se basant sur ces données, il serait intéressant de connaître si en Occident la frontière Latino-Germanique-Nordique est bien définie, et si elle est fixe ou mobile.

Des indices très précis nous caractérisent chacune des civilisations.

En pays latin, on chaperonne les jeunes filles, ce qui nuit à la vulgarisation du vélo pour dames, on fait fréquemment usage de lits à deux personnes, l'emploi du caleçon de bain est très strict. On y a passé du culte de Jupiter au catholicisme romain ; la mendicité y est bien vue, le mariage y est essentiellement l'union de deux familles qui sympathisent. Les fiançailles peuvent être rompues. On s'embrasse publiquement sans être marié ou fiancé.

En pays germanique-nordique, les jeunes filles sont libres et font du vélo, l'usage du lit à deux personnes est généralement inconnu, l'emploi du caleçon de bain n'est pas strict. On y a passé du culte de Thor ou d'Odin au protestantisme. La mendicité y est mal vue, le mariage y est essentiellement l'union de deux êtres humains de sexe différent qui sympathisent. Les fiançailles ne peuvent se rompre. Seuls époux ou fiancés s'embrassent en public.

Il semble que si l'on avait établi les frontières respectives de chacune des régions déterminées par ces caractéristiques, toutes ces frontières coïncideraient et l'on aurait ainsi la frontière latino-germanique certaine.

Le Folklore Brabançon, pourrait récolter des données pour l'étude de ces questions dans le Brabant, où l'on soupçonne que ces frontières passent, où l'on espère les dépister. Ces études pourraient aider à résoudre le problème ci-dessus, qui n'est au fond que

l'extension à l'Occident tout entier des études faites dans le Brabant, province à cheval, semble-t-il, sur l'aire des deux civilisations.

L'Occident ne se restreint pas à l'Europe, mais s'étend jusqu'en Amérique, où la frontière latino-germanique-nordique en question pourra sans doute être repérée entre les pays espagnolisés et les pays yankee.

ALBERT BOVY.

A propos de la Vanité. — Le cas suivant est à ajouter à ceux cités par M. P. Hermant dans son article sur la vanité des marchands de la Place du Jeu de balle à Bruxelles (1). Il nous est communiqué par un habitant du quartier. Une belle famille de phénomènes, ce sont mettons les Fintje. Ces gens sont partis de moins que rien. La grand mère vendait des épingles dans les cafés, mais toutes les filles sont des carambouilleuses. Il n'y a pas une fabrique de tissus à Verviers, ou à Renaix, où elles ne doivent pas d'argent ; partout elles bouchent un trou, pour en ouvrir un plus grand. Cela ne les empêche pas d'avoir, une maison rue Blaes, une place de la Chapelle, une rue Haute, et trois autos où la famille se pavane comme des princes. Le plus grand phénomène de la bande, c'est Matantje (Hauteur 1.25 m.) son plaisir est de s'affubler de robes 1830, crinoline et petite ombrelle et de se promener dans le voisinage. Elle n'est pas folle mais au contraire, très sensée quand on parle avec elle. L'autre, tante Eugénie ; c'est une ivrognesse. Lorsqu'elle est dans son état naturel, elle cherche toujours aventure.

A votre santé. — Peu de temps avant la guerre quand, dans un café de village, un client demandait un « pèket », afin de le servir bien frais, le tenancier allait le tirer au tonneau à la cave, dans un petit carafon.

Un lecteur nous signale à ce propos, ce qui lui advint un jour dans un café d'Hougaerde. La patronne, remontant de la cave avec son carafon, lui remplit son verre, puis versa, pour elle, dans un verre, quelques gouttes de genièvre, qu'elle but la première en lui disant : A votre santé, Monsieur.

Notre lecteur avait été intrigué par ce rituel et lui en demanda le pourquoi.

Naturellement, la réponse fut vague, ainsi qu'il arrive généralement pour tous ces petits traits de mœurs :

— On fait toujours ainsi, Monsieur.

Mais notre lecteur, s'enquit, dans la localité, auprès de gens plus cultivés des motifs de cet usage.

Un docteur d'Hougaerde lui dit : Sous le régime espagnol, la population honnissait la soldatesque occupante et des coups de

main nombreux avaient rendu les soldats très craintifs. Quand ils demandaient ou exigeaient à boire n'importe où, ils obligeaient le fermier ou l'aubergiste à boire le premier de peur que le liquide ait été empoisonné. Les cabaratiers ont pris pendant de longs temps l'habitude de boire ainsi avant que leur client porte son verre à ses lèvres et la pratique de cet usage s'est perpétuée.

Nous pourrions signaler de nombreux cas, ou au début de la guerre 1914-1918, les soldats allemands agirent de même et les officiers, dans les maisons bourgeoises, dans les châteaux qu'ils occupaient, obligeaient aussi les propriétaires à boire avec eux.

Dans son *Ivanhoe*, Walter Scot signale le même fait en Angleterre, à l'époque des croisades. A cette époque le pays était ensanglanté par les querelles des Normands et des Saxons. Il y avait de nombreux outlaws qui brigandaient. Quel que soit sa nationalité ou son métier, tout qui demandait à boire quelque part, exigeait que celui qui le servait but d'abord du liquide servi.

A. M.

Autopsie au XVIII^e siècle. — M. Lowel de Wolrenghe (†) nous a transmis jadis un curieux document ; c'est le procès-verbal d'une autopsie faite au XVIII^e siècle. Nous en donnons une traduction libre ; certains de nos lecteurs y trouveront intérêt, soit par les faits décrits soit par la nomenclature des noms cités.

Autopsie du cadavre du fils mineur de la veuve Claude Meduyts, bourgeoise de la franchise de Vueren, âgé d'environ onze ans, se trouvant dans la maison de sa mère ; cette autopsie est faite à la demande et à la diligence d'Henri Naeghels, maieur de la franchise de Vueren, devant les échevins susmentionnés.

Aujourd'hui, 29 juin 1787, nous, échevins susmentionnés, ont à la demande de Henri Naeghels, maieur de la franchise de Vueren et en compagnie de ce dernier, nous nous sommes rendus à la demeure de la dite veuve Claudius Meduyts, habitant cette franchise, assistés à cette fin par le sieur et maître Jacobus van der Weyden, licencié en médecine et du sieur Guillelmus Vander-taelen, maître chirurgien, reçu par le Collège médical de la ville de Bruxelles, résidant tous les deux en la franchise de Vueren, auxquels fut montré le cadavre du fils mineur susdit du nom de Jean Meduyts âgé de onze ans *salvo justo*, né et habitant la dite franchise de Vueren pour procéder en présence des dits échevins et à la demande du maieur susdit à l'autopsie, dont ci-après les dépositions actées.

Ont comparus devant les échevins contre-signant : Jacobus Vander Weyde, licencié en médecine et le sieur Guillelmus Vander-taelen, chirurgien, requis tous deux par Pierre Joseph Mastraeten par acte légal et autorisé par les échevins, ils déclarent après avoir prêté serment devant l'échevin Jean van den Hout, avoir examiné longuement et attentivement le cadavre du prédit Jacques Meduyts, n'avoir trouvé à ce dernier qu'une large plaie

(1) V. Folklore Brabant, XII^e année, p. 145.

à la face, de telle façon que les yeux ainsi que le nez avaient pour ainsi dire disparus, que la cervelle, le « Dura » et le « Pia Mater » étaient écrasés, faits desquels la mort est survenue, qu'ils ne lui ont trouvé aucune autre cause de mort ou de fracture. Qu'ils déposent ainsi, suivant leur savoir et conscience, que le dit Jac. Meduyts est décédé des suites de cette blessure occasionnée par une arme à feu, que la mort a été pour ainsi dire instantanée, qu'ils terminent par cela leur déposition, alléguant les raisons de science résultant de cela ni plus ni moins, après lecture ils maintiennent leur dire et ont signés.

(s) J. Van der Heyden, Med. Lic. (s.) G. Vandertaelen, vac. 2 heures, Ainsi fait et visité comme dit, et avons touché les honoraires comme ci-dessous

(s.) V. den Houtem. (s.) Anthonius Schoonejans.

(s.) P. Mastraeten, greffier 1787.

Taxé : 7 » 0.

7 » 0.

14 » 0.

Jeu d'enfant. — Voici un jeu d'enfant basé sur le même principe de physique que le yo-yo actuel : la force acquise jointe à l'inertie.

On prend un gros bouton de paletot. On fait passer par deux des œillets un fil que l'on noue. Ensuite, le bouton étant bien au centre, on engage les deux index dans les deux boucles du fil, on donne quelques mouvements de rotation au bouton, puis on exécute un mouvement de va et vient sur les deux boucles : le bouton tourne rapidement dans un sens, puis dans l'autre. Mais le comble du bonheur (*habemus confitentem reum*), c'est de faire tourner ce bouton contre un carreau, une vitre, etc. Cela provoque un vacarme épouvantable, la chambre faisant office de caisse de résonnance.



Dessin d'un jeu d'enfant.

A Ostende, vers 1885, on remplaçait le bouton par un jouet plus perfectionné : Il était composé de deux plaques bombées et spatulées. La rotation provoquait un ronronnement.

Le jeu était assez dangereux car, lorsque la ficelle usée cédait au point de rotation, le petit joueur pouvait recevoir le joujou dans la figure.

Je crois que ce jouet a complètement disparu.

J. CAVENAILE.

Jeu d'enfant avec de la laine. — Le jeu d'enfant, fait au moyen de laine ou de ficelle (1) s'appelle en patois gantois : *afjetten*, à rapprocher de l'allemand : *abnehmen*.

J. CAVENAILE.



La Senne à l'île Saint-Géry d'après un ancien dessin.
A gauche l'Église du Bon Secours.

Le Moulin de l'île Saint-Géry. — Aux illustrations données précédemment de l'île Saint-Géry tel qu'elle se présentait avant le voûtement de la Senne, nous ajoutons encore la reproduction suivante du Moulin de l'île Saint-Géry tel qu'il existait. A l'arrière on reconnaît le dôme de l'Église de Bon Secours.

Mariage de Louvain. Voici la traduction française du passage qui ne fut donné qu'en flamand dans notre 11^e année, p. 348 : Cats dans son auto-biographie « *Twee en tachtig-jarig-leven van zijn geboorte af tot zijn dood toe* » : confirme que la signification du dicton : *C'est un mariage de Louvain* est bien celle que M. Van Es a indiquée.

« Lorsque quelqu'un en haute ou basse école se marie Cela ne peut être un ménage, c'est plutôt drôle. C'est de la folie quand jeunesse courtise à côté de ses livres.

(1) v. *Folklore Brabançon*, 12^e année, p. 57.

C'est du travail prématuré, le temps étant alors aux études.
 Jadis ceux qui se marièrent à *Louvain*,
 Et, sur un terrain aussi peu stable, établirent leur vie,
 Ont en général mal conduit leurs affaires.
 Mal leur en prit car celles-ci n'allèrent pas du tout
 Courtiser, c'était agréable, mais enfin de compte
 Pour faire tourner le ménage il n'y avait pas de fonds.
 Les langes passèrent avant les livres ; on n'avait donc rien appris.
 Le courlis d'ailleurs ne se nourrit pas d'une pierre.
 Se marier avant l'heure, laissez cela aux jeunes fous ;
Un mariage de Louvain n'est bon que pour rire
 Donc qui que vous soyez, Amis, calmez votre ardeur.
 Avant d'être complètement instruit le ménage n'est guère bon.

Vieux papier. — Le texte ci-dessous, traduit du flamand, a été trouvé dans un ancien registre paroissial de Rhode-St-Genèse (*Cahier van aen- ende afschrift der prochie van Rode*). Anno 1783. (Registres scabinaux, Bruxelles).

+

Épitaphe.

Du guide fidèle, condamné au feu par sentence du conseil antipatriotique de Bruxelles et exécuté le 24 juillet 1788 à 11 heures 20 minutes du matin.



— Cigit ce guide, fidèle à la Patrie.
 — Amant de la Vérité, mais pour l'avoir dite par des juges
 tous pleins d'injustice.
 A été condamné au dernier des supplices.
 — Mais en dépit de tous ces traîtres, de ses cendres, ou en
 verra naître d'autres, et cette illustre ouvrage cher à la Patrie.
 A notre gréz d'un supplément a été suivi

R. I. P.

—
 Qu'entend-on par « Guide fidèle » ?

C. T.
R.

Orage et incendie. — Nous lisons dans « *Europische Mercurius* » T. XLVIII, 1^{re} partie, p. 108, la communication suivante datée de Herenthals le 7 février 1737.

Il y a quelques jours pendant qu'un formidable orage, s'est abattu sur notre ville accompagné de tempêtes de grêle et de neige, la foudre est tombée sur la tour de notre église primaire ; un incendie s'y est déclaré, mais grâce aux secours apportés par les bourgeois celui-ci put être rapidement éteint.

Une lettre d'Eindhoven (p. 109), nous apprend la date exacte de cet évènement qui s'est produit le dimanche soir 3 février. Cette lettre nous dit également que la tour de l'église d'Arendonck, distant de 2 lieues de Turnhout fut complètement incendiée, Cet incendie sévissait encore le Lundi : A *Leeuw* (1) la foudre est également tombée sur la tour, mais elle ne fut heureusement pas incendiée.

Haarlem J. D. H. VAN UDEN.

Congrès, Réunions, Expositions.

Commission nationale de la Chanson populaire. — Ainsi que nous l'annonçons déjà autre part (v. Bibliographie), le Ministère des Sciences et des Arts, faisant suite à un vœu du Conseil Supérieur de l'Éducation populaire, a créé une Commission nationale de la chanson populaire, dont la présidence a été confiée à M. De Keyser, professeur à l'Université de Gand. Nous ne connaissons pas encore le programme d'action de cette commission, mais les vœux suivants du Conseil Supérieur de l'Éducation populaire semblent bien indiquer la voie dans laquelle elle entrera.

1) Création d'une commission nationale composée de musiciens et de folkloristes qui aurait pour mission, en collaboration avec les Commissions folkloriques régionales et locales existantes, de faire toutes recherches utiles en vue de recueillir le texte et la musique des vieilles chansons populaires, menacées de disparaître.

2) Elaboration d'un recueil flamand et d'un recueil français et wallon des chansons populaires les plus caractéristiques, paroles et musique.

3) Organisation d'un Récital de vieilles chansons et danses populaires.

4) Préparation par l'école primaire, à une meilleure compréhension de la musique. A cet effet, étudier une refonte de l'étude de la technique musicale à l'école, sans exclure la pratique du chant en commun s'appliquant notamment à des mélodies populaires.

5) Elaboration d'un recueil de chansons populaires pour soldats, texte et musique (2).

(1) M. J. D. H. van Uden ne nous apprend pas de quel *Leeuw* il s'agit.

(2) Avant la guerre, tout au moins, les soldats recevaient un recueil contenant des chansons, parmi lesquelles il en était beaucoup de populaires (N. D. L. R.).

Fédération Wallonne Littéraire et Dramatique de la Province de Namur. — Le 17 décembre cette Fédération a créé dans son sein une section de Folklore à la suite du vœu émis, lors du Congrès de Dinant dont nous avons rendu compte (v. n° 69).

Le Comité a été provisoirement composé comme suit : Président M. l'abbé Hayot, à Bouvignes, Vice-présidents MM. D. Brouwers, archiviste de l'Etat à Namur et Henri Javaux à Andenne. Secrétaire M. Emile Dave, à Namur ; Trésorier, M. Alexis Colart à Namur ; Membres : MM. Albert Marinus à Bruxelles, Jean Grafé et Joseph Calozet à Namur.

S'adresser au Président, ou au Secrétaire 26, rue Pépin à Namur.

Le 21 janvier la section de Folklore a tenu une deuxième séance au cours de laquelle elle s'est occupée de la rédaction du questionnaire à distribuer dans la Province et du choix d'un local.

La Revue *Le Guelteur Wallon* rendra régulièrement compte de l'activité de la Section de Folklore. Profitons en pour signaler l'amélioration apportée à la présentation de cette revue qui s'oriente de plus en plus et presque exclusivement vers le Folklore.

Dans ses derniers numéros on lit des articles bien présentés sur les *Ducacs wallonnes*, par M. A. Colart, de M. Felix Rousseau sur *le rôle du folklore dans l'enseignement de l'Histoire*, de Paul Moureau, des Rélis Namurwès, sur *Les Gages du Bâtisse de l'Abeyè*.

De Zuiderzee Film... — Nous avons eu l'occasion déjà de signaler les films folkloriques pris en Hollande par M. D. J. Van der Ven.

L'assèchement du Zuiderzee aura pour conséquence de modifier complètement les mœurs des habitants riverains et de ceux des îles actuelles. Leur folklore si caractéristique est appelé même en grande partie à disparaître. M. D. J. Van der Ven a filmé les usages des métiers, les particularités du vêtement et de sa confection, les pratiques et réjouissances folkloriques. Document on ne peut plus précieux.

Les samedi 14 et dimanche 15 janvier il a projeté ce film à Bruxelles, à la Hollandsche Huis, Avenue d'Auderghem, devant un public extrêmement nombreux et attentif.

Comme l'auteur a profité de ses séjours prolongés sur place pour recueillir également les chansons appropriées à ces usages et fêtes, la projection du film était accompagnée de l'audition de ces chants. M^{me} Van der Ven tenait le piano.

Charmante séance appelée à faire comprendre le rôle du film folklorique dans l'éducation du public.

Manifestation Maurice Sabbe à Anvers. — A l'occasion du soixantième anniversaire de Maurice Sabbe, conservateur du Musée Plantin, une manifestation de sympathie a été organisée à Anvers le 5 février. Après avoir été reçu par l'administration Com-

munale, le jubilaire a été fêté, au cours d'un banquet, bien entendu, par ses amis, ses élèves, ses admirateurs, dans une atmosphère enthousiaste. Le Folklore Brabançon tient à apporter ses félicitations à cet intellectuel éclectique, dévoué et tenace. Historien et philologue, critique et écrivain, professeur d'Athénée d'abord, d'Université ensuite, conservateur de Musée au bon sens du mot, c'est-à-dire ne considérant pas cette mission comme essentiellement conservatrice mais avant tout comme éducatrice, M. Maurice Sabbe fut toujours sympathique au Folklore. S'il ne put y consacrer son temps, il ne fut pas, à l'instar de tant d'autres, un sceptique et un dénigrateur. Il comprit toujours non seulement le charme du Folklore, un peu désuet aujourd'hui, mais son utilité et son importance.

C'est pourquoi notre Revue, en même temps qu'elle lui exprime son admiration pour son œuvre, fait des vœux pour que pendant de longues années encore il puisse la continuer.

Bibliographie.

J. H. NANNINGS. *Brood- en Gebakvormen en hunne Betekenis in de Folklore*. Prix 5 florins. Keizerstraat, 32, Scheveningen.

Il serait bien difficile de résumer cette opulente monographie. Tout y est intéressant, les faits abondent et les idées sont nombreuses. L'auteur a recueilli à peu près tout ce qui peut se dire au sujet des formes de pâtisserie en Hollande et en Flandre, il a noté les parallèles des régions voisines et a cherché les origines et l'histoire de ces innombrables coutumes, parfois si curieuses. C'est que ces formes ont un rôle important dans la psychologie du peuple. Toujours l'esprit populaire a marqué du respect pour le pain, ce qui est en rapport avec le culte germanique des âmes et des démons, qui exerçaient leur influence sur la culture des céréales. Le blé et le pain étaient des dons des esprits et pour cela des offrandes devaient leur être faites.

La plupart des coutumes sont des transpositions chrétiennes d'anciennes idées ou pratiques payennes. L'auteur passe en revue toutes les fêtes de l'année qui ont leur pâtisserie spéciale : nouvel-an, St-Hubert, St-Martin, Toussaint, St-Nicolas, Ste-Lucie, Noël, Rois, le Carnaval, la Pâque, St-Jean, etc. puis les pèlerinages et les Kermesses, les jours de la récolte, les formes locales et les expressions en rapport avec la boulangerie, les enseignes des boulangers, les pâtisseries juives, celles qui se rapportent à la naissance, au baptême et à l'anniversaire, aux fiançailles et au mariage, aux enterrements, etc.

Tout cela l'auteur l'étudie avec une érudition folklorique et historique vraiment remarquables et ses conclusions sont parfois très intéressantes.

L'ouvrage qui ne comprend pas moins de 288 pages est très bien présenté et bien illustré. C'est un livre qui aura de l'écho dans la science folklorique.

OTTO LEHMANN. *Das Schleswigsche Cimbrische Bauernhaus und seine Bedeutung für die Volkskunde*. Tiré-à-part de « Festschrift für Anton Schiffrer ». u/

Ce qui nous intéresse surtout dans la brève et solide étude de M. Otto Lehmann c'est le point de vue psychologique et sociologique qu'il a donné à ces recherches.

Le sens qu'a la maison pour le constructeur et l'occupant ne peut être compris que si on le lie à un certain processus, notamment, celui de la protection de l'homme et la conservation des provisions et du bétail. La maison comme le langage s'est développé organiquement et n'est pas une expression fantaisiste de l'esprit humain. Elle se développe suivant un ton, un plan spécifique et déterminé, qui dépend de l'état intellectuel et économique de celui qui la construit et qui est la cause que la maison du paysan et surtout sa conception concorde avec la manière de vivre et l'état intellectuel du paysan.

Comme le type de construction des maisons de paysan d'une région déterminée se répète toujours et se retrouve même dans des régions où les conditions de vie sont différentes, on peut le regarder comme étant déterminé surtout par des conceptions psychologiques c'est à dire à le concevoir comme un mode de conception d'un peuple. Si nous trouvons divers types de maisons nous pouvons en déduire que nous avons affaire à des cultures différentes, à des populations de diverses origines.

Le point de vue de M. Lehmann plaira certes à tous les lecteurs du Folklore Brabançon.

P. H.

G. LAPORT. *Les Contes populaires wallons*. Ed. Academia Scientiarum Fennica, Helsinki, 144 p. 1932, Prix : 40 Fmk. Au Congrès d'Archéologie de Liège (1932) M. G. Laport a fait une communication dont nous avons donné un résumé (12^e année, p. 221). Le développement de ce travail vient d'être publié dans les *Fellows Folklore Communications* (N^o 101). Le système de classement des contes dressé par M. Antti Aarne, professeur à l'Université d'Helsingfors (Finlande) y est longuement exposé au cours de la Préface. Puis, s'inspirant de ce classement l'auteur groupe de nombreux contes recueillis dans la Belgique wallonne.

Antti Aarne divise les contes en trois groupes principaux : contes d'animaux, contes populaires proprement dits, contes humoristiques. Chaque groupe est divisé en classes et sous-classes. Le système prévoit la possibilité de créer des numéros additionnels.

La classification est adoptée par plusieurs folkloristes et les contes des pays ou des régions suivantes ont fait l'objet d'un classement d'après cette méthode : Finlande, Esthonie, Livonie, Laponie, Norvège, Islande, Flandres, Espagne, Roumanie, Hongrie.

L'auteur, pour pouvoir classer les contes wallons, a usé de la latitude laissée par le créateur du système de classement. Il a créé une division de contes, celle des histoires ayant à la base une onomatopée.

La Musique et le Peuple. Edité par le Conseil Supérieur de l'Éducation Populaire. 112 p. 1932. Ministère des Sciences et des Arts.

Le Conseil supérieur d'Éducation Populaire a fait une enquête sur l'utilisation de la Musique dans l'éducation des masses. Il en publie les rapports.

Bien que cette enquête vise à l'utilisation de la musique en général, les résolutions votées distinguent d'une part la chanson populaire de la musique en général et la Commission exprime le vœu de voir créer une Commission nationale composée de musiciens et de folkloristes qui ferait les recherches utiles sur les vieilles chansons populaires. Ce vœu, ainsi que nous le disons d'autre part, a été exécuté et cette commission a été créée.

On ne saurait assez applaudir à tout ce que fera cet organisme pour tacher de sauver de la destruction et de l'oubli ce qu'il est encore possible de recueillir de ce patrimoine artistique. Il y a belle lurette que cette inventarisation de la chanson aurait dû être faite, enregistrée sur papier et sur disque. Il y a de nombreuses années que des efforts ont été tentés par nos spécialistes sans que jamais les pouvoirs publics se soient intéressés à cette question et ait encouragé leurs efforts en quoi que ce soit. Maintenant qu'il est presque trop tard on songe à entreprendre le travail. Bonne chance. Nous ne pouvons qu'applaudir également à l'idée d'utiliser la chanson populaire dans un but éducatif. Mais ici nous ne pouvons nous empêcher de recommander la prudence. Quand nous entendons parler de la formation spéciale de moniteurs, nous avons peur. Ne va-t-on pas défigurer la chanson en vue d'une utilisation spéciale ?

Nous avons vu tant d'essais dans le domaine des arts populaires échouer lamentablement par suite de l'incompréhension du problème, que nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer nos craintes.

Volkskundliche Bibliographie für das Jahr 1927. 344 p. Prix 24 Reich Mark (192 fr. belges environ). Edit. Walter de Gruyter, Genthiner strasse, 38, Berlin.

Huitième volume de la Série. Recueil on ne peut plus précieux pour les Folkloristes. L'ensemble qui couvre actuellement la Bibliographie du Folklore de 1917 à 1927 est conçu de façon aisément maniable dès qu'on s'est inspiré de son plan général. En tête du volume le plan systématique, toujours le même pour tous les volumes. Il comprend la table des divers groupes et sous groupes du classement. Les titres groupés dans les diverses rubriques sont numérotés d'une façon continue. Ceux de cette année vont de 1 à 4764, ce qui indique l'importance du dépouille-

ment effectué. Des tables subsidiaires permettent de retrouver aisément les renseignements cherchés. On trouve une table des publications dépouillées ; une table des lieux cités, une table alphabétique des matières, une table alphabétique des auteurs cités. Ces tables indiquent chaque fois les numéros d'ordre des travaux signalés, ce qui permet de les retrouver facilement.

Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie. T. VI, 1932, 304 p. Prix 32 francs. Adresse : M. J. Cuvelier, 1, rue du Musée, Bruxelles.

Le volume de l'année écoulée contient 7 travaux en flamand et 6 travaux en français. Il est précédé d'un rapport sur l'activité de la Commission pendant son dernier exercice.

Voici la liste des travaux rencontrés dans cette publication :

Drie lessen over de geschiedenis van het Nederlandsch naar de plaatsnamen (Mansion), Kat, Kade (J. Lindemans), De Vlaamse Toponymie in 1931 (J. Van de Wijer), Een uitstapje naar het Walenland (J. Grauls), De Hark in de Zuidnederlandsche Dialecten (Pauwels), Een tentoonstelling voor Nederlandse Dialectologie te Gent op 1, 2 en 3 April 1931 (C. Blancquaert), De Nederlandsche Dialectstudie in 1931 (Is. Grootaers), Les noms de lieu du type : Crève-Cœur (J. Feller), Les toponymies Communales (E. Renard), Toponymie de la Commune de Lantin (E. Renard), Le cartulaire de l'abbaye d'Echternach : 698-1222, (J. Vannerus), Un document allemand de 1444 sur la Fagne wallonne (J. Bastin), La Philologie wallonne en 1931 (J. Haust).

Dr J. VAN DER VEN, *De Gilde viert...* 32 p. Grand format, 120 illustrations 1931. De Meihof, Oosterbeek, Hollande.

Belle étude des gildes néerlandaises et de leurs usages qu'une admirable et abondante illustration rend plus captivante encore. Les usages, les traditions de ces vieilles sociétés, le costume de leurs membres, les drapeaux, tout le matériel accessoire, colliers, cannes de cérémonie, blasons, instruments de musique, armoiries, sceaux joyaux, etc. y fait l'objet d'une consciencieuse analyse. Mais la partie consacrée aux cérémonies traditionnelles constitue certes pour les folkloristes la partie la plus intéressante, car elle apporte d'utiles données comparatives avec les gildes de notre pays.

LEINBOCK P. *Die Materielle Kultur des Esten*, 114 p. illustrées. Tartu 1932.

L'auteur, directeur du Musée National Estonien à Tartu étudie l'outillage des habitants de son pays pour la chasse, la pêche, la lutte contre la neige, le travail des bucherons, l'apiculture, les moyens de transport, le travail manuel des hommes et des femmes, l'habitation, l'aménagement et le costume, l'art populaire, la musique, la danse, le jeu, etc.

L'ouvrage est abondamment illustré.

Eesti Rahva Muuseum. Rahvateaduslikud Kõsimuskavad.

Le musée ethnographique de Tartu en Estonie publie périodiquement un questionnaire détaillé sur l'une ou l'autre question qui l'intéresse. Ce questionnaire distribué largement dans le pays amène au Musée une importante documentation. Le 6^e de ces questionnaires, celui de 1932, est consacré à l'apiculture et comporte 121 questions.

Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg. T. 63, 1932, 228 p. illustrées, rue de Diekirch, 18, Arlon. Prix 25 frs.

Le volume des Annales de l'Institut pour l'année 1932 contient une substantielle étude de dom. Th. Réjalot, sur le Jansénisme à l'Abbaye d'Orval. Cette question du Jansénisme qui a donné lieu déjà à de très nombreux travaux continuant à préoccuper un public encore important nous lui signalons cette étude. On trouve également dans ce volume une étude de O. Petitjean sur l'organisation militaire du Luxembourg en 1830 et en 1831.

Mémoires du Cercle Historique et Archéologique de Hal, 1931, n^o 7, 284 p. illustrées.

Le 7^e fascicule des Mémoires du Cercle Historique et Archéologique de Hal, publie les travaux de ses membres pendant l'année 1931. On y voit la belle étude de M. Van den Weghe sur l'histoire de Lot, dont nous avons déjà rendu compte dans le Folklore Brabançon. M. J. Possoz y continue son travail : à travers les rues de Hal où il fait l'histoire de la ville, maison par maison. M. Fr. Sablon y consacre un article à Jan van Ruisbroec, enfant de la contrée, à l'occasion de son 550^e anniversaire. M. J. Van Schepdael fait une esquisse raisonnée de la Géologie, de la Paléontologie et de la Préhistoire des environs de Hal.

O. PETITJEAN. *Le Jardin aux Fleurs et le Grand Serment royal et de St-Georges*. Dans le Bulletin du Touring Club, janvier 1933. Illustrations.

Il y a de sérieuses craintes que le Jardin aux Fleurs, ce caractère cabaret bruxellois disparaisse prochainement. Aussi l'article que nous signalons ici qui en donne d'actuelles photographies et en fait une description, mérite-t-il d'être signalé à l'attention de nos lecteurs.

H. O. K. *Bulletin de Hoogstraten's Oudheidkundige Kring*. Prix 15 francs. M. E. Torreele, Hoogstraten.

Le Cercle Archéologique d'Hoogstraten vient de commencer la publication d'un Bulletin trimestriel, intitulé H. O. K., consacré à l'Histoire, l'Archéologie, l'Art et le Folklore d'Hoogstraten et de la région.

Le fascicule 1, (janvier 1933) paraît en 40 pages avec des articles de M. J. Lauwerys sur *De Tol van Westdoorn onder Wuustwezel toekomstige aan de graaf van Hoogstraten*, et sur *Niklaas Leopold, prins van Salm-Salm, eerste hertog van Hoogstraten*.

Bulletin du Comité du Folklore Champenois. 3^e année, nos 9-10, 1932, 9, rue de l' Arsenal, Châlons sur Marne.

Ce fascicule contient des notes sur les coutumes de la vendange en Champagne, un conte : la bénédiction improvisée ; quelques dictons et locutions de Brienne-la-Vieille, une devinette du pays de Fontête, des descriptions de la vente du joyau de St-Hippolyte à Poix et de la journée de noce traditionnelle de Ville sur Tourbe.

Nos excursions.

Cédant à la suggestion qui nous fut faite à différentes reprises par des lecteurs, nous avons décidé d'organiser cette année quelques excursions folkloriques en auto-cars. Nous nous sommes mis d'accord avec l'*Office des Vacances* qui se charge de l'organisation matérielle de ces excursions. Nous pouvons garantir aux participants l'emploi de voitures tout à fait confortables, chaque participant ayant son fauteuil à lui. Nous avons pu obtenir également des prix tout à fait avantageux ainsi qu'on pourra en juger par l'itinéraire et les conditions de la première excursion dont nous donnons ci-dessous l'itinéraire.

Notre programme est surtout de faire assister chaque fois les participants à une manifestation folklorique qui constituera le point principal du trajet. Mais les itinéraires seront combinés de façon à leur faire traverser des régions pittoresques ou caractéristiques et de les arrêter devant les monuments remarquables ou les œuvres d'art réputées.

Voici l'itinéraire de notre première excursion.

Le Lundi 17 Avril. *Pèlerinage d'Hakendover* (v. détails sur ce pèlerinage, Folklore Brabançon, 6^{me} année, p. 255 à 297).

Départ de Bruxelles à 8 heures. (Coins de la rue de la Loi et de la rue du Commerce) Auderghem, Forêt de Soignes, Notre Dame au Bois, Overyssche, Wavre où l'on prend la route pittoresque des hauteurs de Wavre, Dion-le-Mont, Bonlez, la vallée du Train jusque Grez-Doiceau, puis la vallée de la Gette jusque Tirlemont.

Visite de l'ancienne église romane de Grimde, transformée en crypte à la mémoire des soldats tombés à la bataille de Hauthem-St-Marguerite (1914). Chapelle du Sauveur. Hakendover. (Visite guidée de l'Eglise, procession et pèlerinage du Lundi de Pâques).

Retour à Tirlemont vers midi, Diner.

Après diner, départ pour Léau, visite guidée de l'Eglise Saint-Léonard et des curiosités de la localité. (v. sur Léau le numéro spécial du Folklore Brabançon, 4^e année).

Retour par Oplinter (Visite de l'Eglise), Hauthem-St-Marguerite, théâtre des combats du mois d'août 1914, Tirlemont, Louvain, Tervueren, Bruxelles. Arrivée vers 19 h. 1/2. 140 kilomètres environ.

Folklore Brabançon

Service des Excursions.

Bulletin d'Adhésion.

But du Voyage : Bruxelles à Hackendover-Léau-Tirlemont-Oplinter.

Date : Lundi 17 Avril.

Le soussigné (Nom et adresse écrits très lisiblement)

désire retenir places à l'excursion précitée.
(Prix 37.50 par personne + 15 francs par personne pour le diner de Midi).

Je vire la somme au compte chèque postal N° 142.119 de Marinus Albert.

(Date et Signature).